

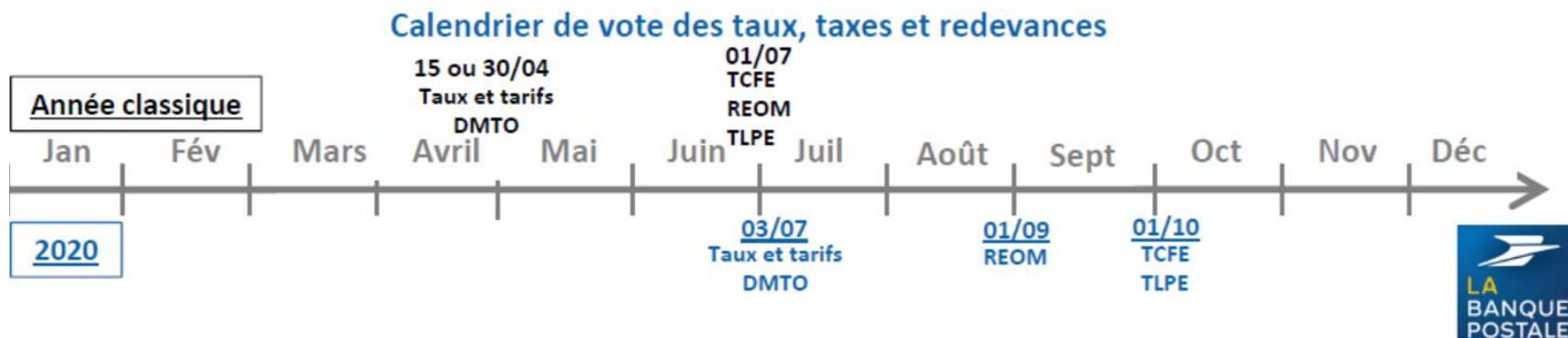


DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

CONTEXTE ECONOMIQUE



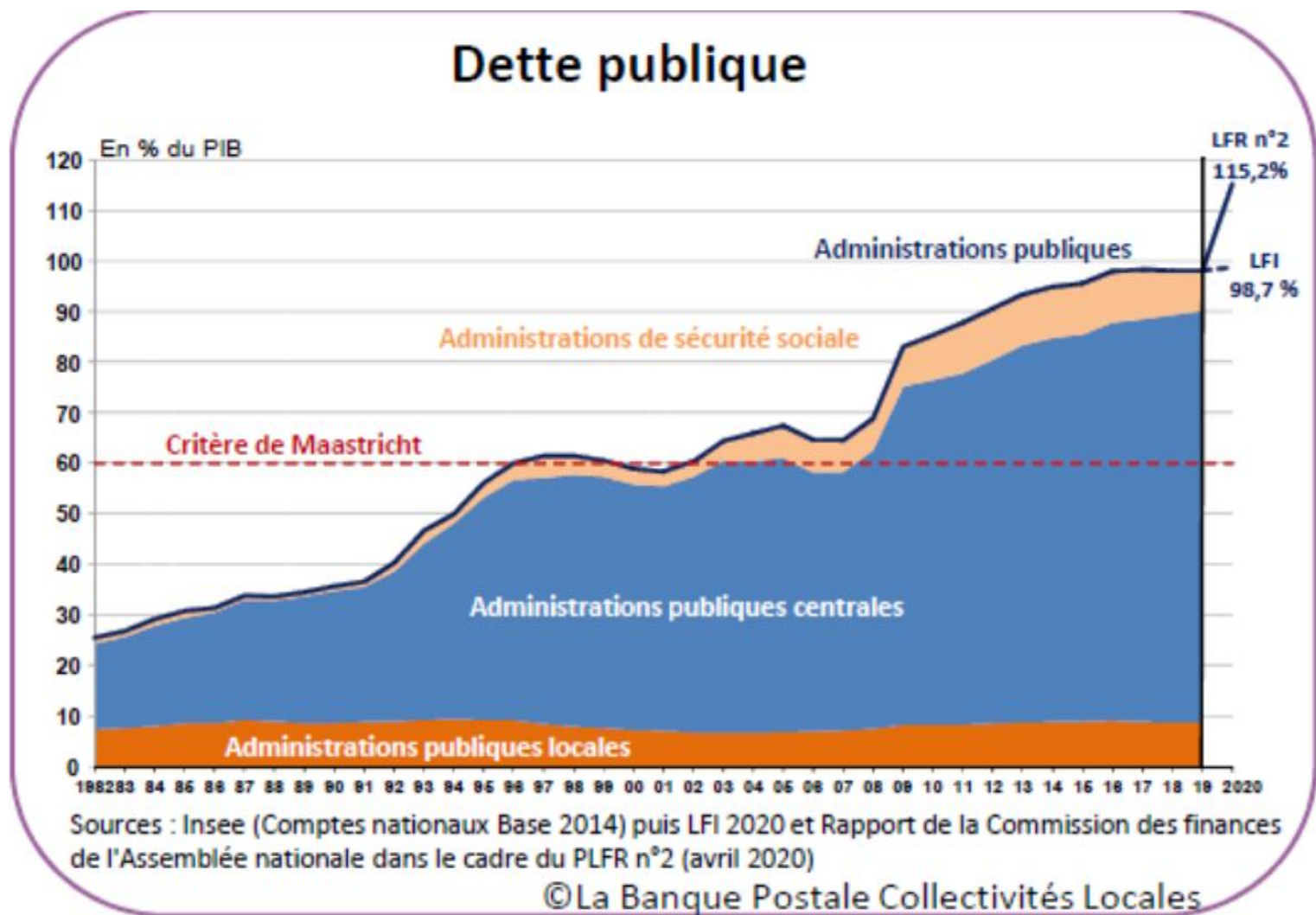
Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19



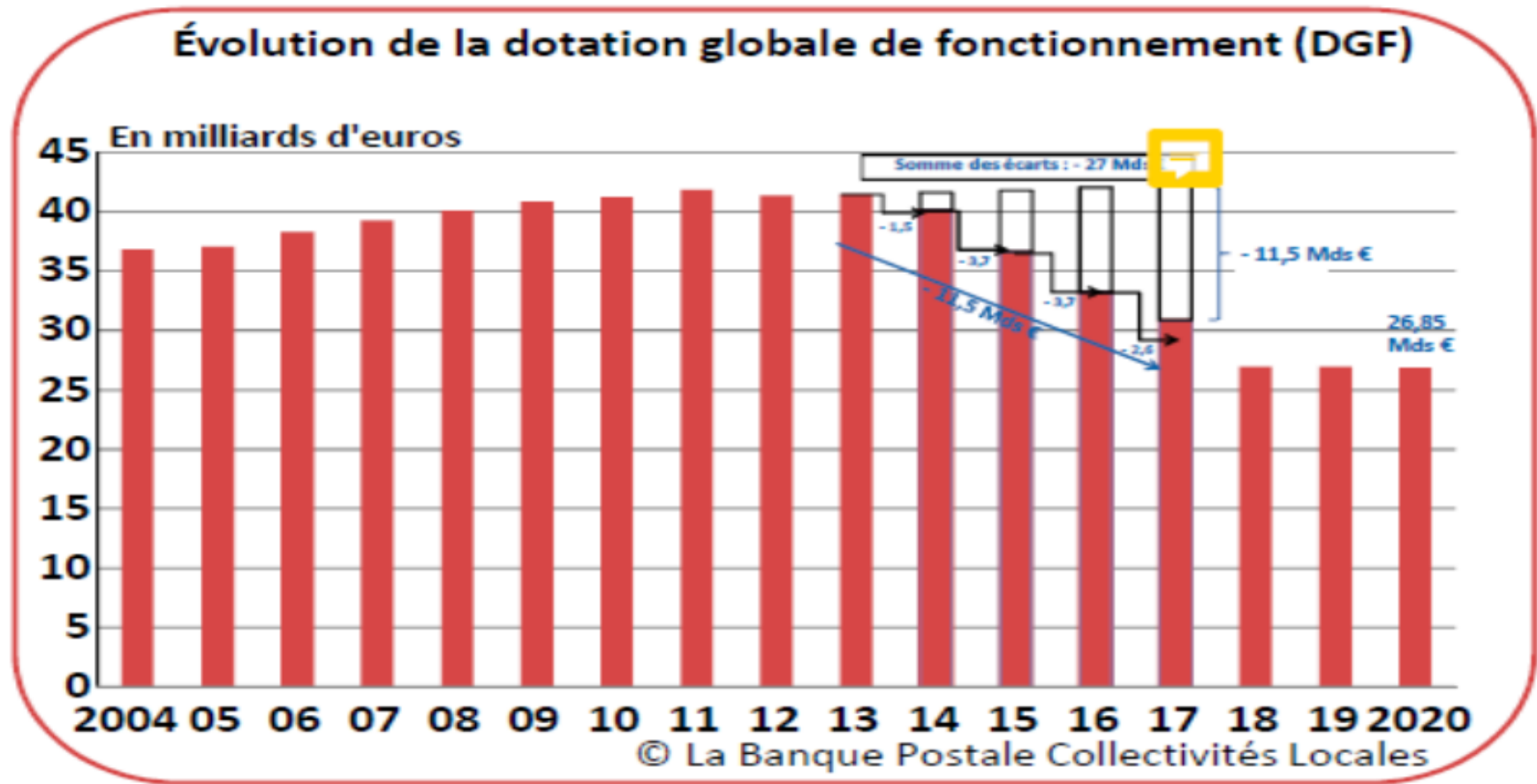
La capacité d'action de l'exécutif adaptée (articles 3, 4 et 6 de l'ordonnance 2020-330) jusqu'à l'adoption du budget :

- l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de la totalité des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- le plafond du montant des dépenses imprévues est porté à 15 % des dépenses réelles de chaque section (contre 7,5 %) et l'ordonnance permet de financer les dépenses inscrites en section d'investissement par emprunt.

ENDETTEMENT

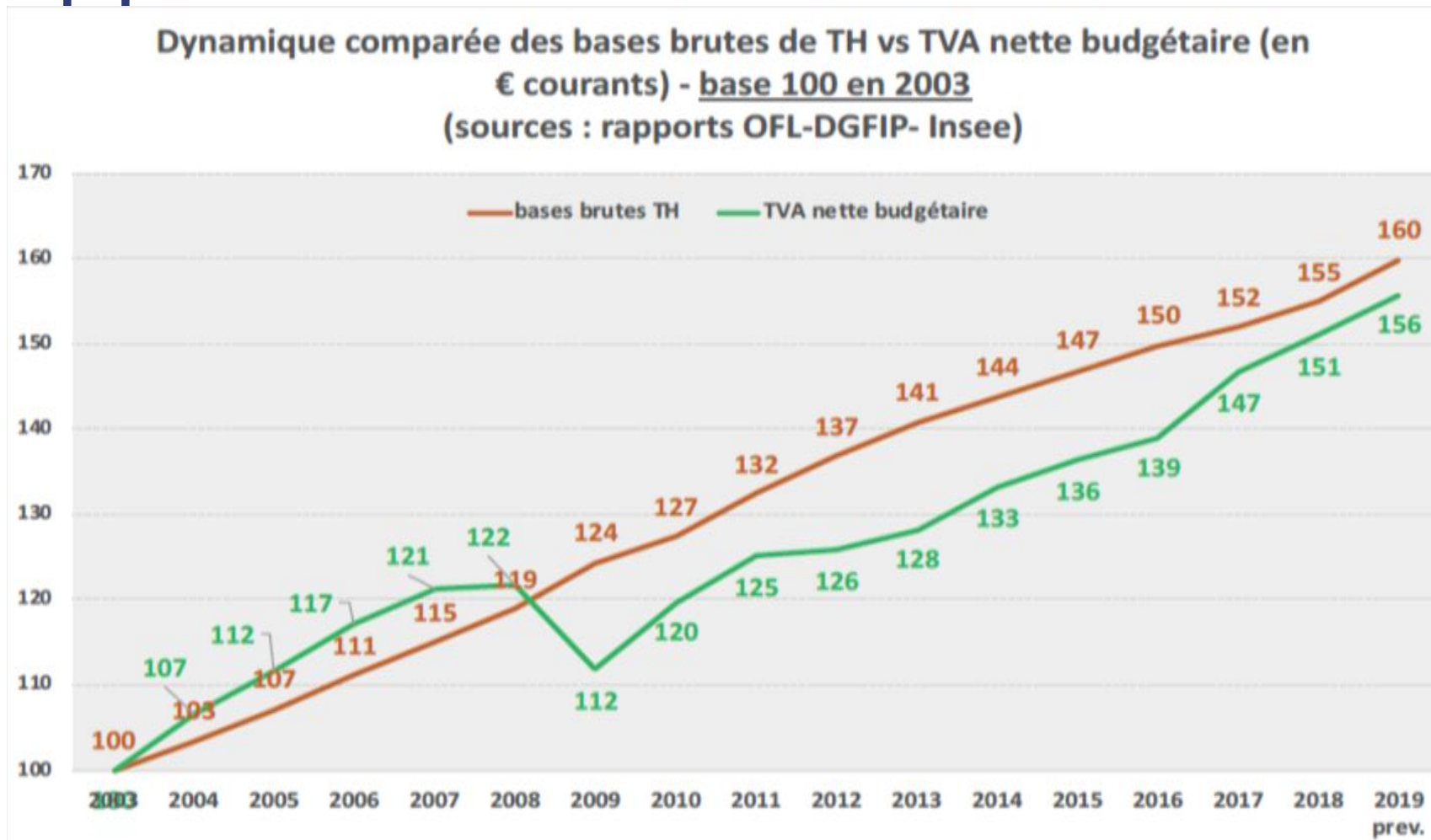


DGF



Diminution de 5 millions d'euros du montant de la DGF en 2020 afin de financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Suppression de la taxe d'habitation



Les collectivités locales se voient privées d'une ressource dynamique en lien avec leur territoire et leurs habitants.

PPI plan pluri-annuel des investissements

Libellé	Total	2018	2019	2020	2021	2022
11413 - Piscine des Fontaines	15 363 030	6 771 206	7 104 506	1 437 318	30 000	20 000
82200 - Travaux sur transcom	3 349 621		1 399 621	650 000	650 000	650 000
Autres investissements	2 032 402	249 776	882 626	300 000	300 000	300 000
11064 - Micro Crèches phase 1	47 785	587	32 198	5 000	5 000	5 000
16064 - Micro-crèches phase 2	1 178 279	2 654	177 625	600 000	398 000	0
18064 - Micro-crèches phase 3	1 754 000		14 000	150 000	1 130 000	460 000
14092 - Atelier de découpe	25 971	25 971	0	0	0	0
Conservatoires CONS	389 907	53 441	201 466	45 000	45 000	45 000
Mobilité MOBI	146 666	9 521	129 945	7 200	0	0
15815 - Bornes électriques + véhicules électriques	348 325	259 229	89 096	0	0	0
13090 - Revitalisation des ZAC	585 622	410 210	175 412	0	0	0
Schéma directeur informatique	716 725	168 178	358 547	90 000	50 000	50 000
13020 - Siège communautaire	464 392	1 672	412 720	50 000	0	0
Aire des gens du voyage AGDV	607 057	24 209	60 848	462 000	30 000	30 000
Aires de jeux AMJX	481 608	66 608	190 000	75 000	75 000	75 000
Communication COMM	92 822	38 110	32 212	7 500	7 500	7 500
Développement Durable DURA	610 169	92 647	217 522	100 000	100 000	100 000
Numérisation CCE - Fonction 816	282 500		282 500	0	0	
Piscines entretien courant NATA	128 249	20 715	47 534	20 000	20 000	20 000
Élargissement RN 10	625 000	500 000	125 000	0	0	0
Total dépenses programme	29 230 130	8 694 734	11 933 378	3 999 018	2 840 500	1 762 500
Total recettes programme	11 501 811	3 111 847	4 157 237	2 488 212	1 139 502	605 015
Coût annuel	17 728 319	5 582 887	7 776 141	1 510 806	1 700 998	1 157 486

SECTION DE FONCTIONNEMENT

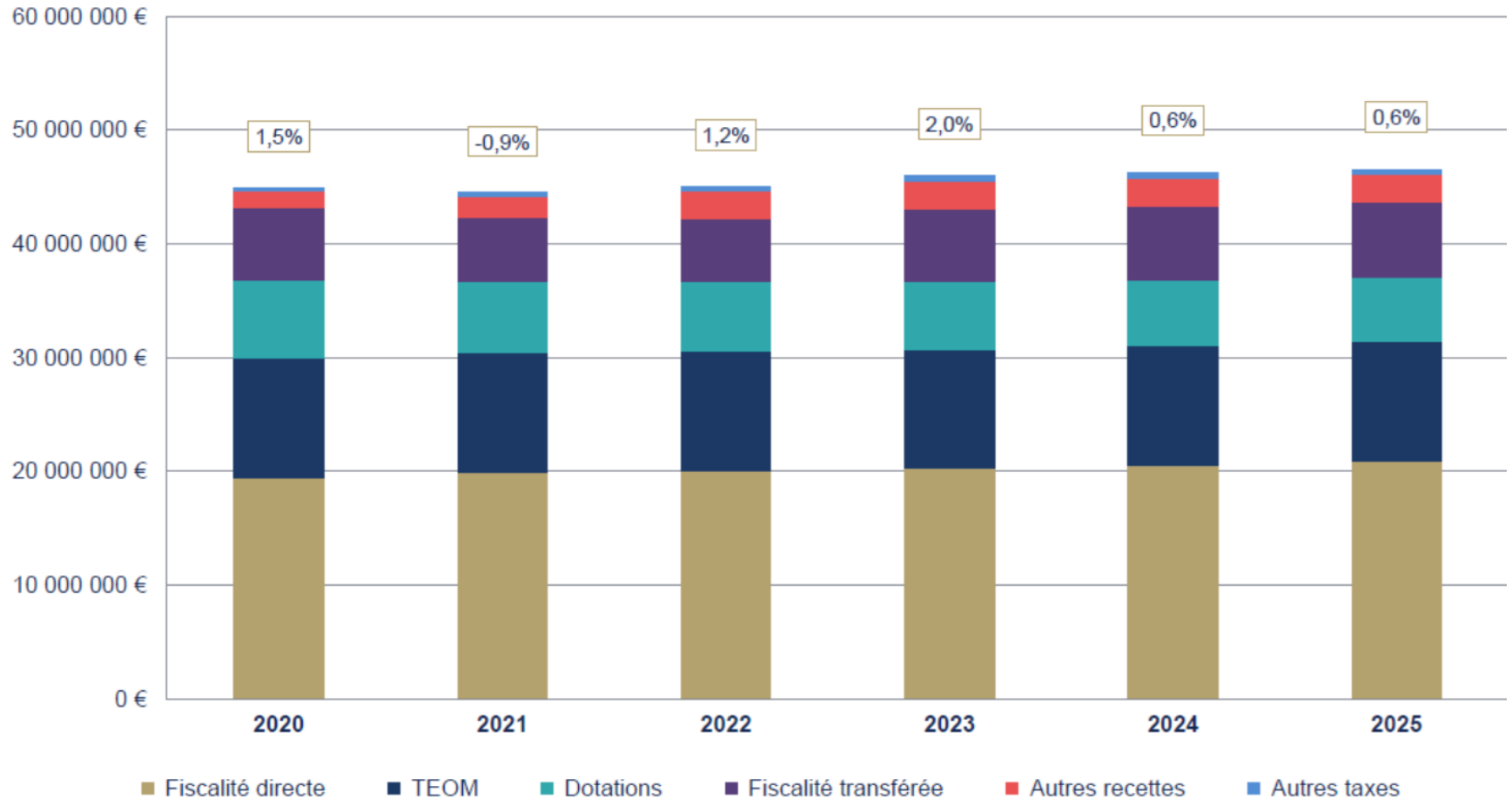


PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



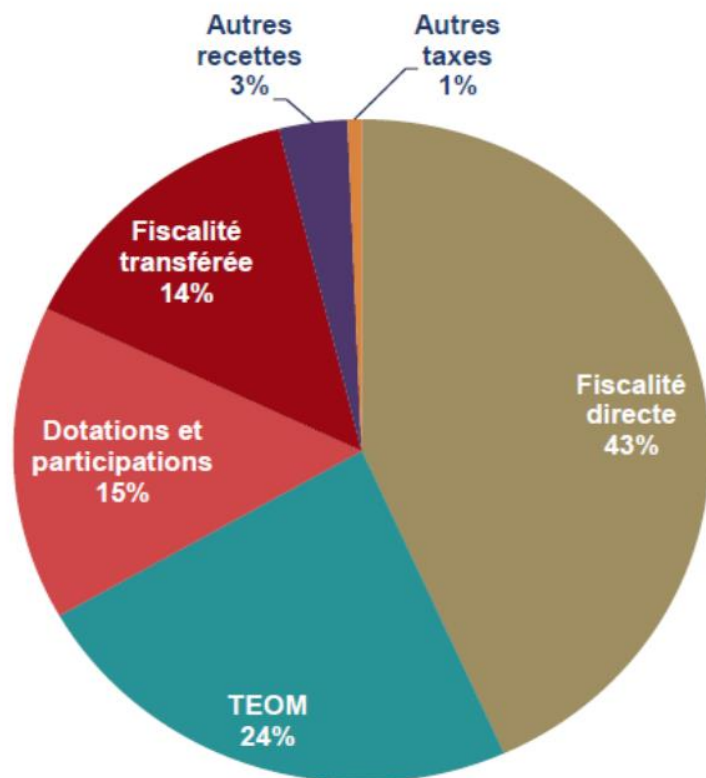
Des recettes moins dynamiques qu'auparavant

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement dépendantes de la fiscalité

Structure des RRF en 2020



Les contributions directes (43%) constituent le principal poste de recettes. Sans action sur les taux, leur produit sera lié à la revalorisation forfaitaire. Le coefficient de revalorisation est dynamique (2,2% en 2019 et 0,9% pour 2020).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (24%) évoluera sous l'effet de la hausse de son taux et des bases de TFB.

Les dotations et participations (15%) : les dotations ont été impactées par l'effort de redressement des comptes publics et par les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale. Les participations évolueront en fonction des actions mise en place par la collectivité.

La fiscalité transférée (14%) est composée des impôts économiques : CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR et bientôt, TVA.

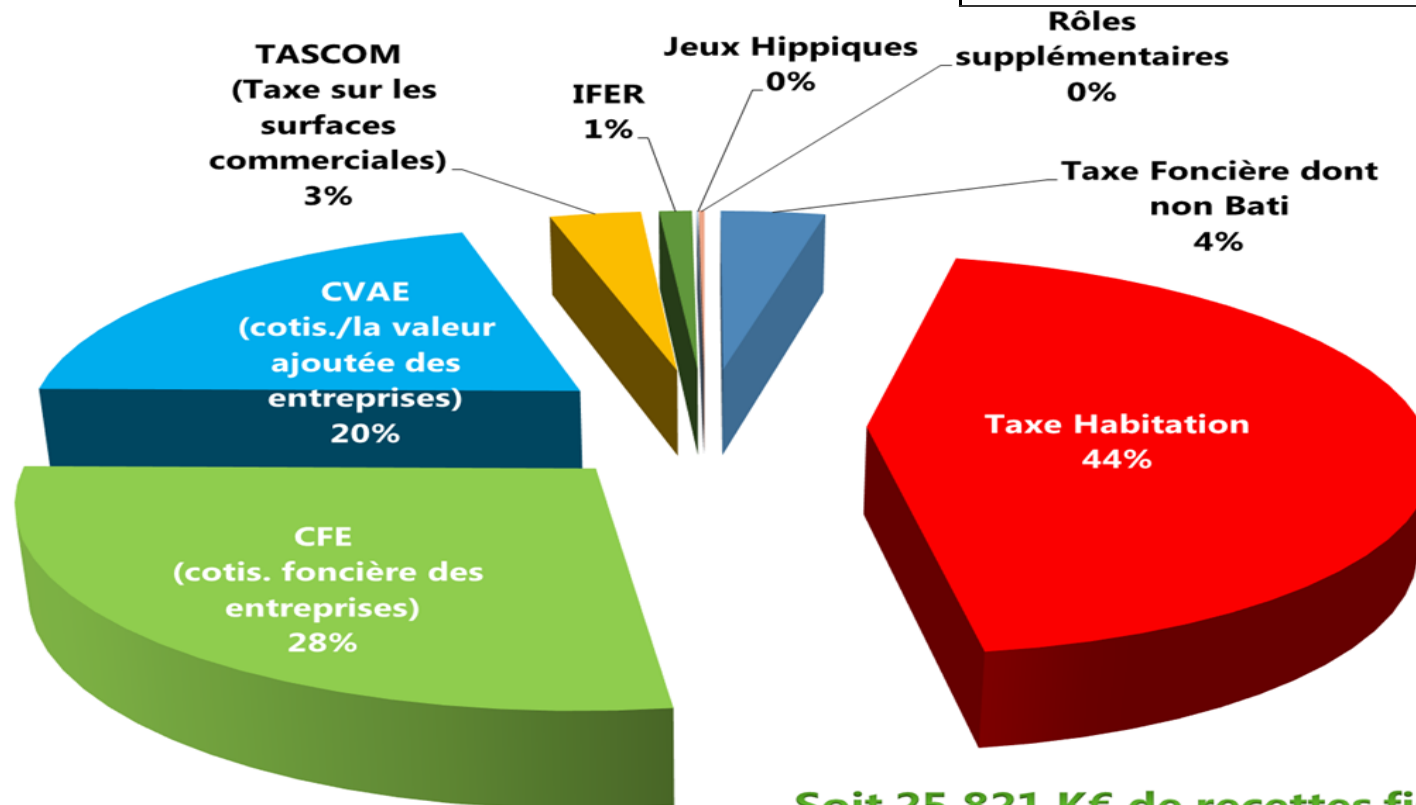
Les autres recettes (3%) comprennent essentiellement les produits des services ainsi que les remboursements de charges de personnel.

Les autres taxes (1%) cumulent les éléments de fiscalité indirecte comme le versement transport.

REPARTITION FISCALE

Répartition des recettes fiscales BP2020

Libellé	Taux appliqués par décision du conseil communautaire
TAXE D'HABITATION	6,19%
TAXE FONCIERE BATI	0,473%
TAXE FONCIERE NON BATI	2,84%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,37%

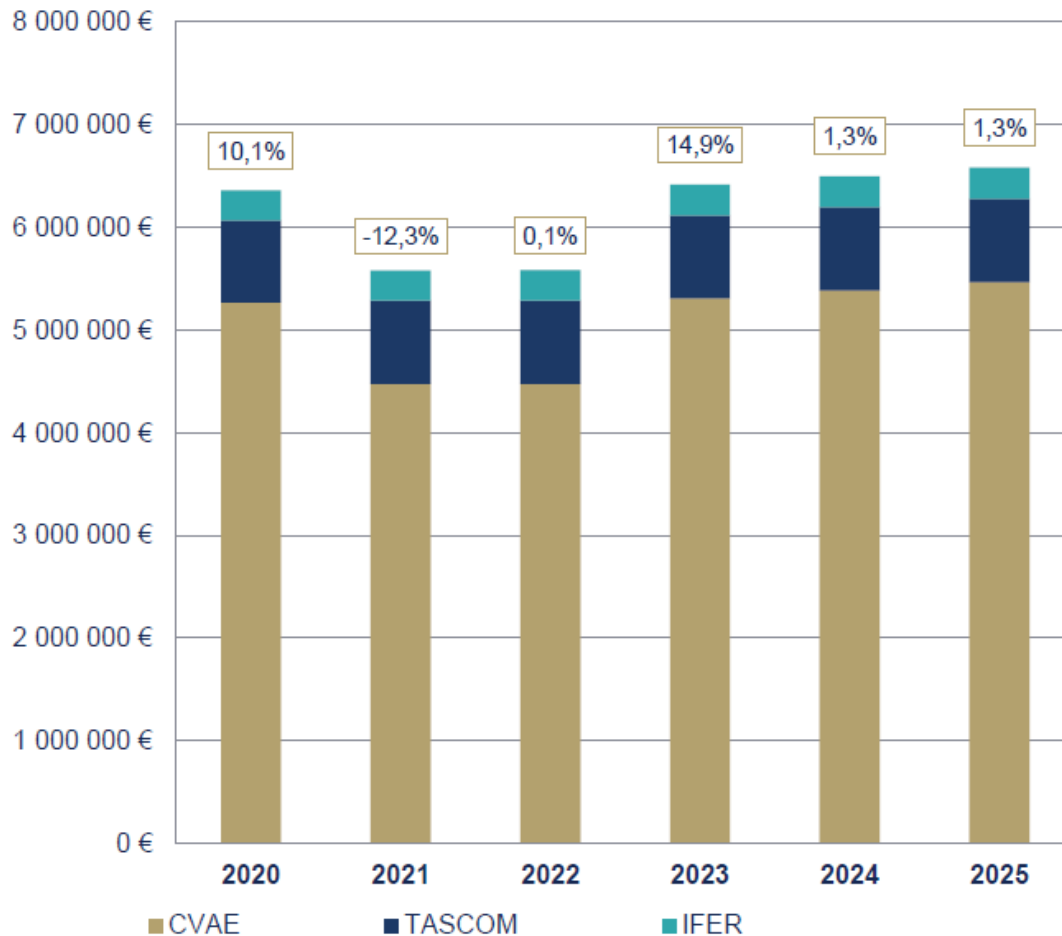


Soit 25 821 K€ de recettes fiscales
(hors TEOM et Taxe de Séjours)



Une CVAE sensiblement impactée par la crise économique et sanitaire

Évolution de la fiscalité économique



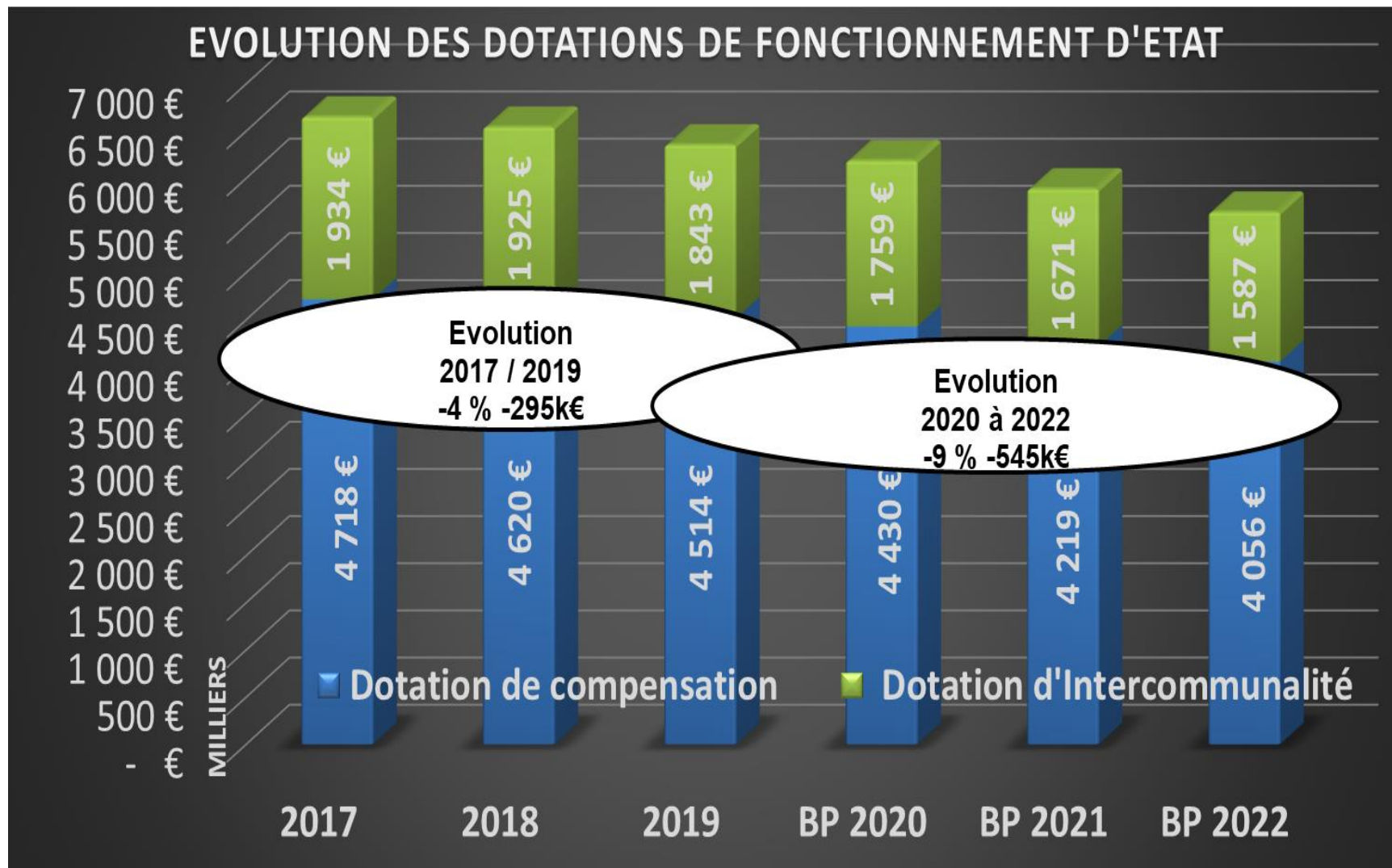
La **CVAE** est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire au cours de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

La diminution nationale est estimée à 15% pour 2020, répartie entre 2021 et 2022 en fonction de la politique fiscale que retiendront les entreprises qui peuvent exceptionnellement repousser la totalité de leurs acomptes de CVAE 2020 au solde 2021.

La **TASCOM** est figée à 810 000 € sur la période.

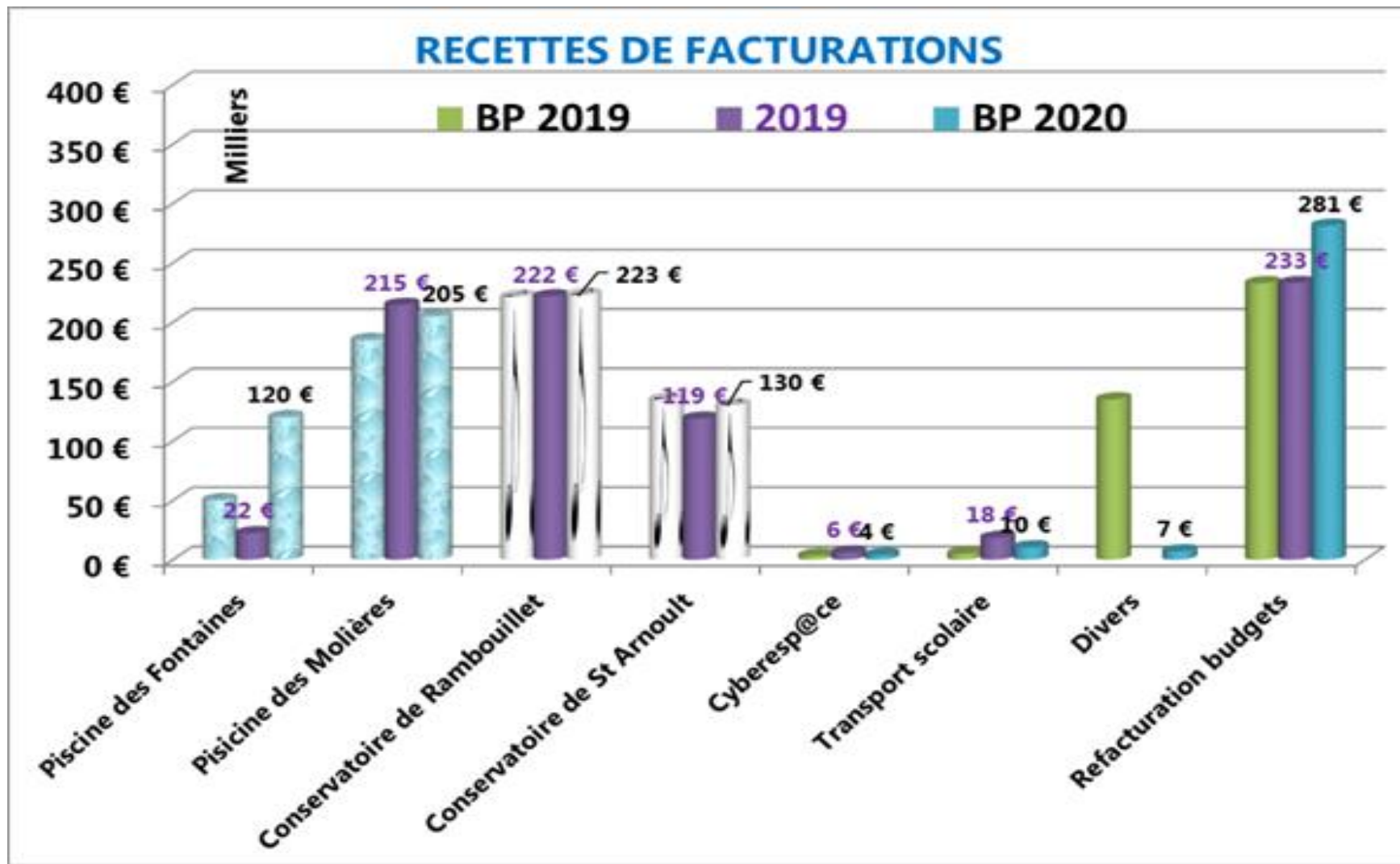
Les **IFER** progressent de 1% par an.

DOTATIONS ETAT : DGF



Dotation d'intercommunalité - 5 % par an pour atteindre à terme 717 k€

RECETTES DES SERVICES

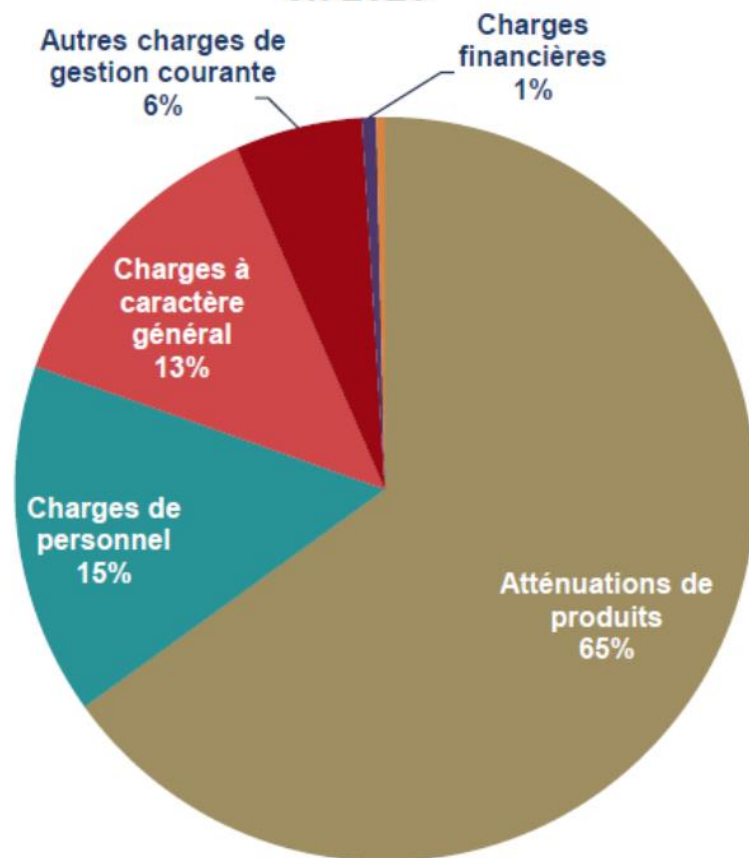


CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Des dépenses de transfert toujours majoritaire du fait d'un CIF peu élevé

Structure des dépenses de fonctionnement en 2020



Les atténuations de produits (65% des dépenses) constituent le principal poste de recettes. Elles comprennent l'attribution de compensation, le FPIC et les autres reversements.

Les charges de personnel (15%) constituent le principal poste de dépenses. Elles sont impactées par effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, revalorisation du point d'indice, mise en place du RIFSEEP, etc.) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements, mutualisations, etc.).

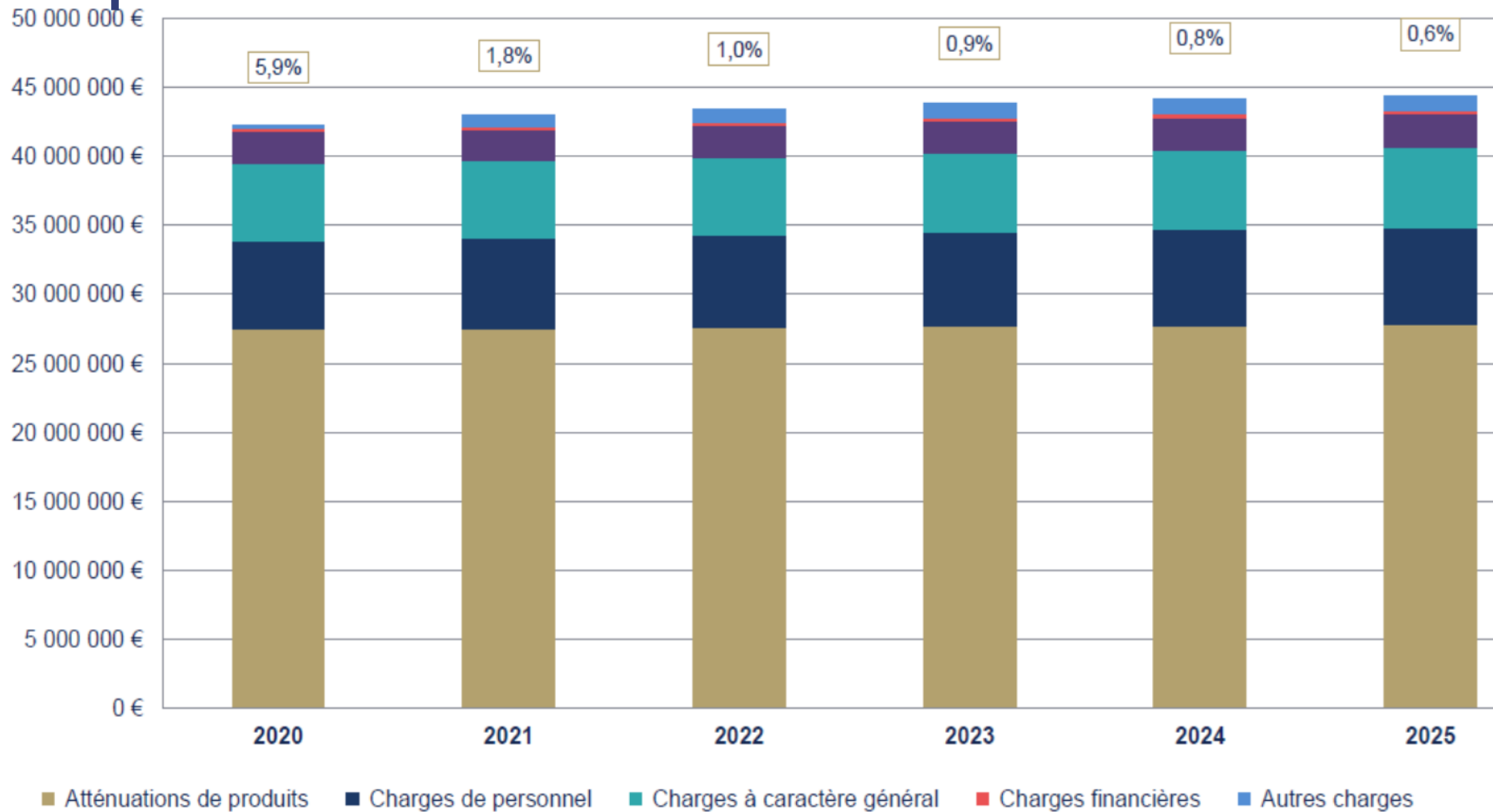
Les charges à caractère général (13%) comprennent les contrats conclus par la collectivité (énergie, électricité, eau, prestataires), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les autres charges de gestion courante (6%) prennent en compte les subventions et participations versées aux syndicats et associations, ainsi que les charges relatives aux élus.

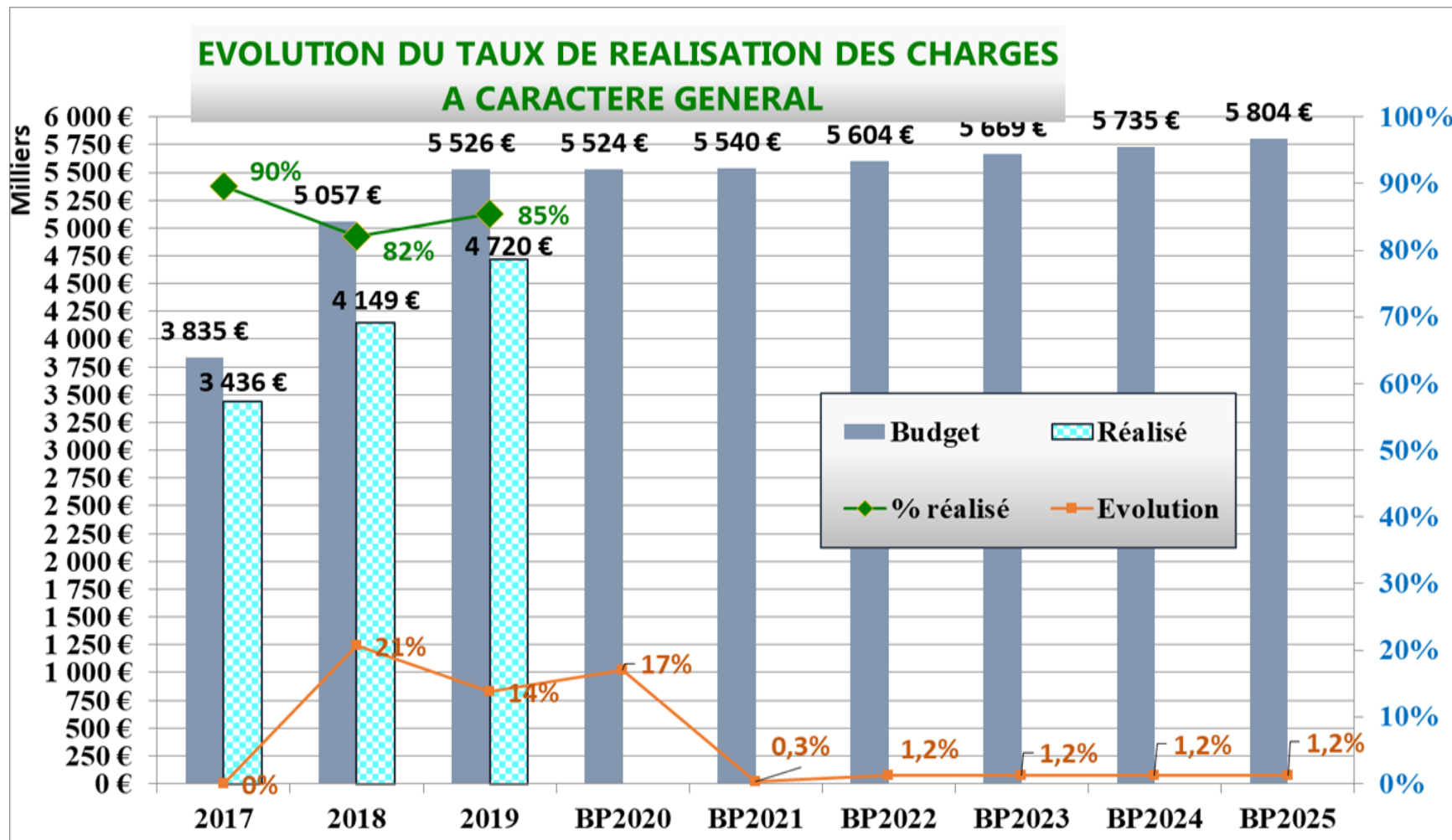
Les charges financières (1%) évoluent en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.



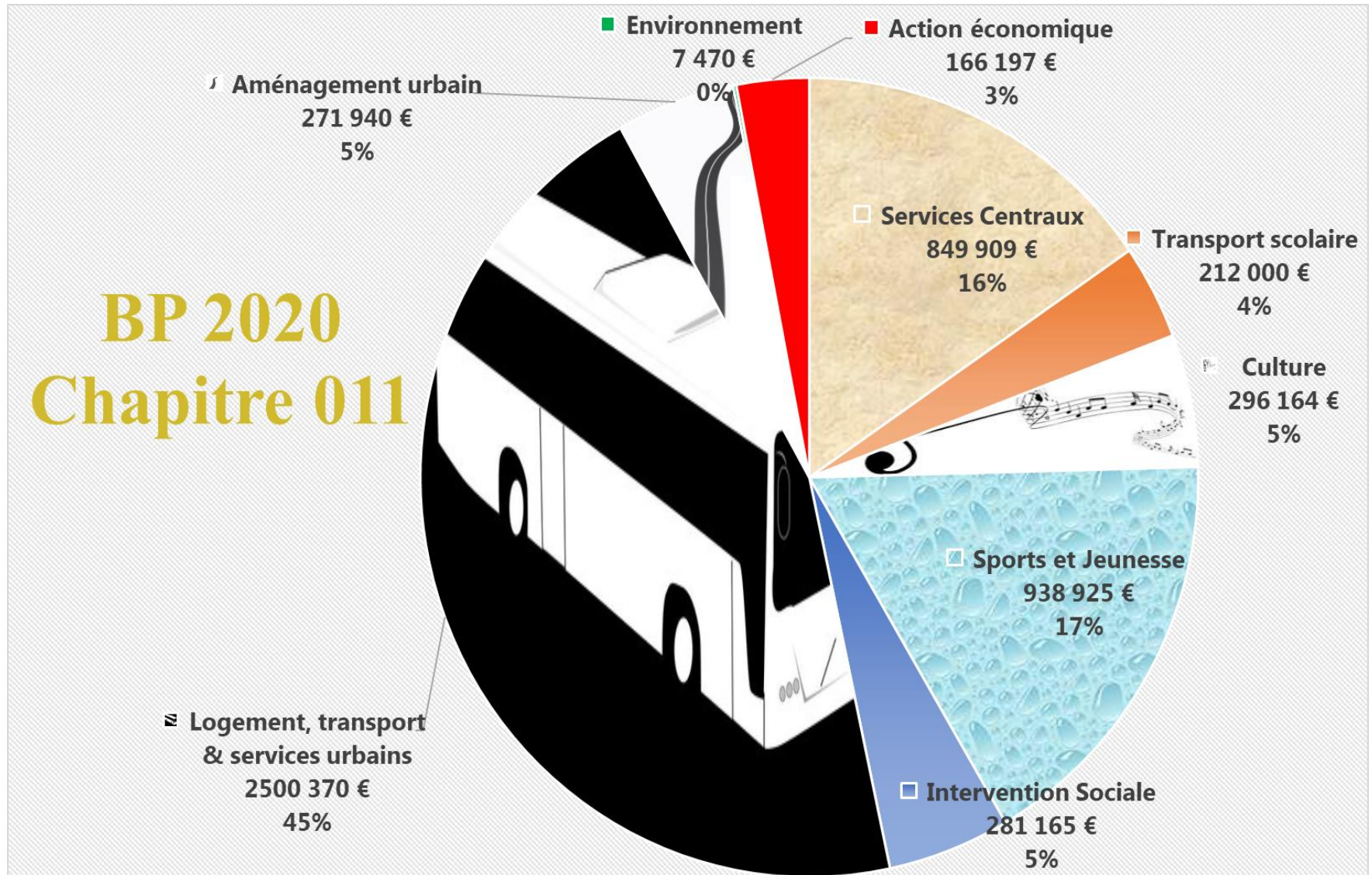
Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



EVOLUTION PLURIANNUELLE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

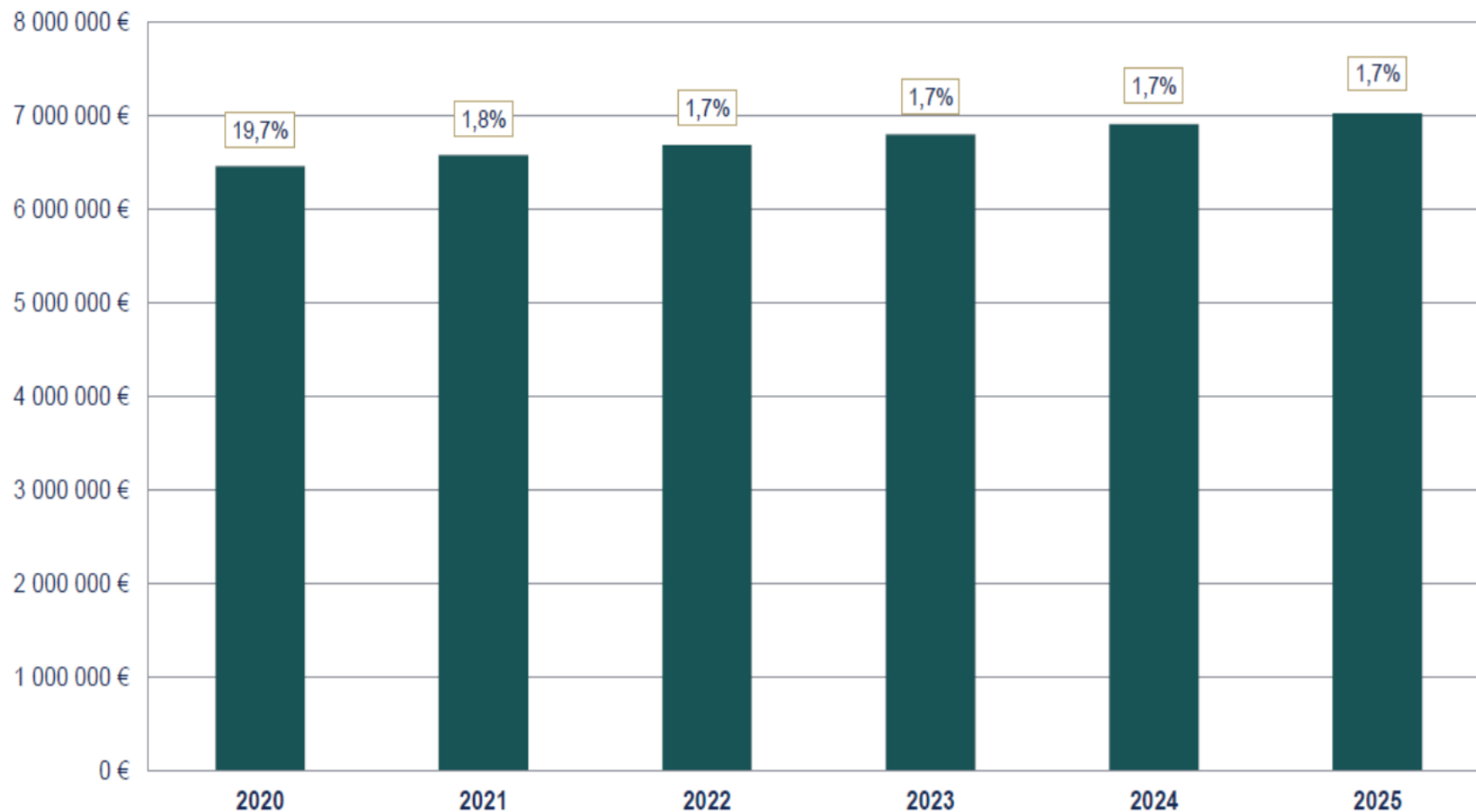


CHARGES A CARACTERE GENERAL

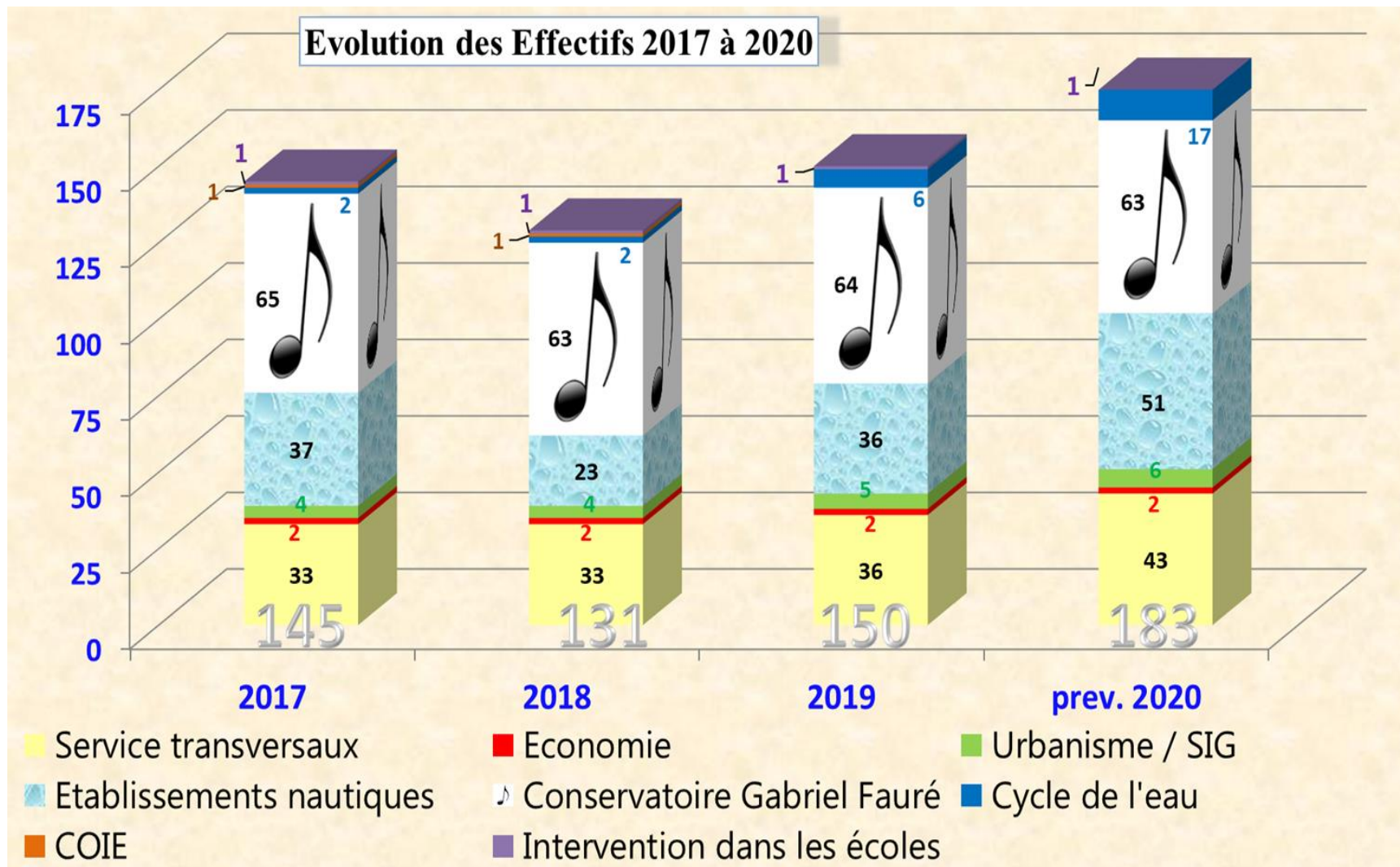


EVOLUTION DES CH PERSONNELS

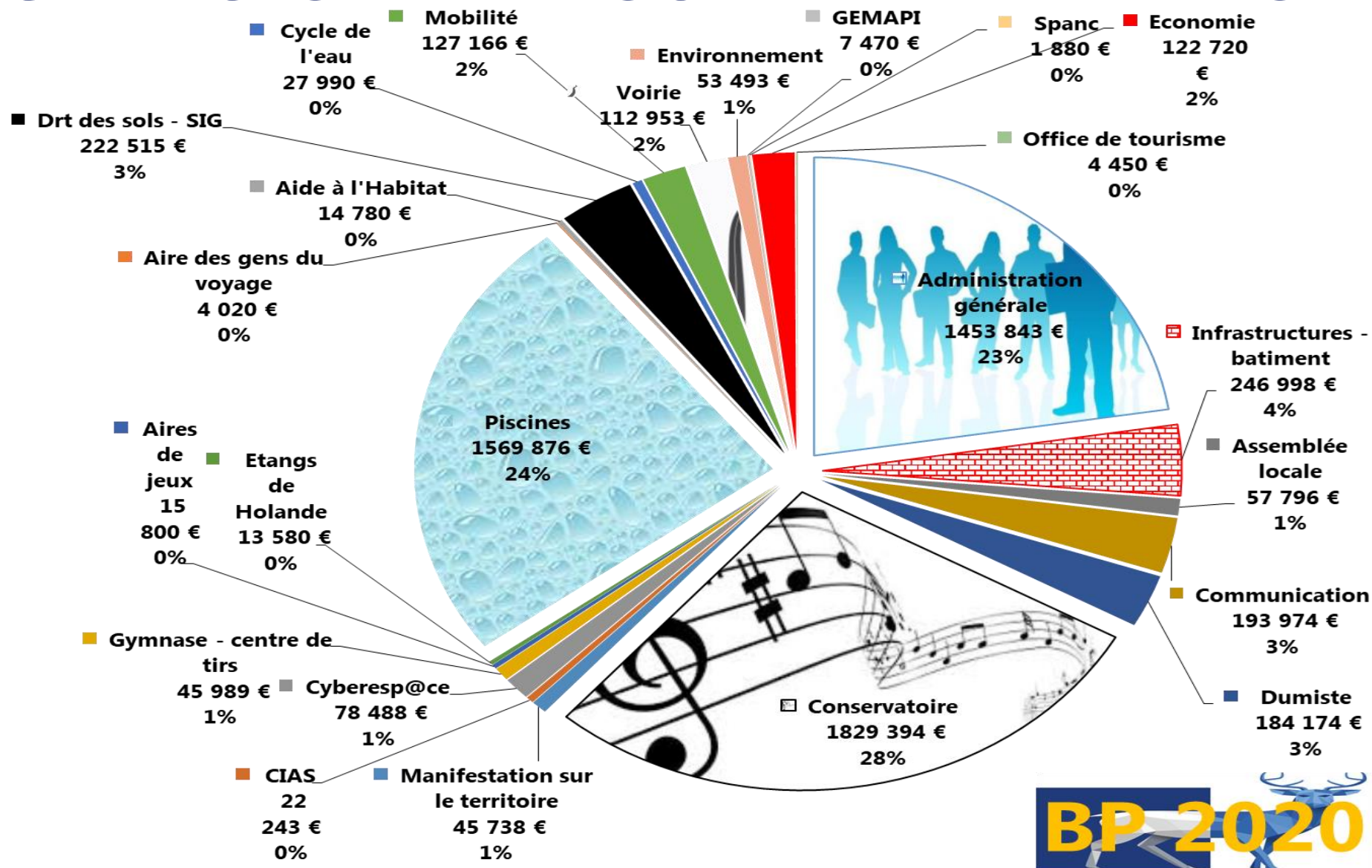
Evolution des charges de personnel



Evolution des effectifs

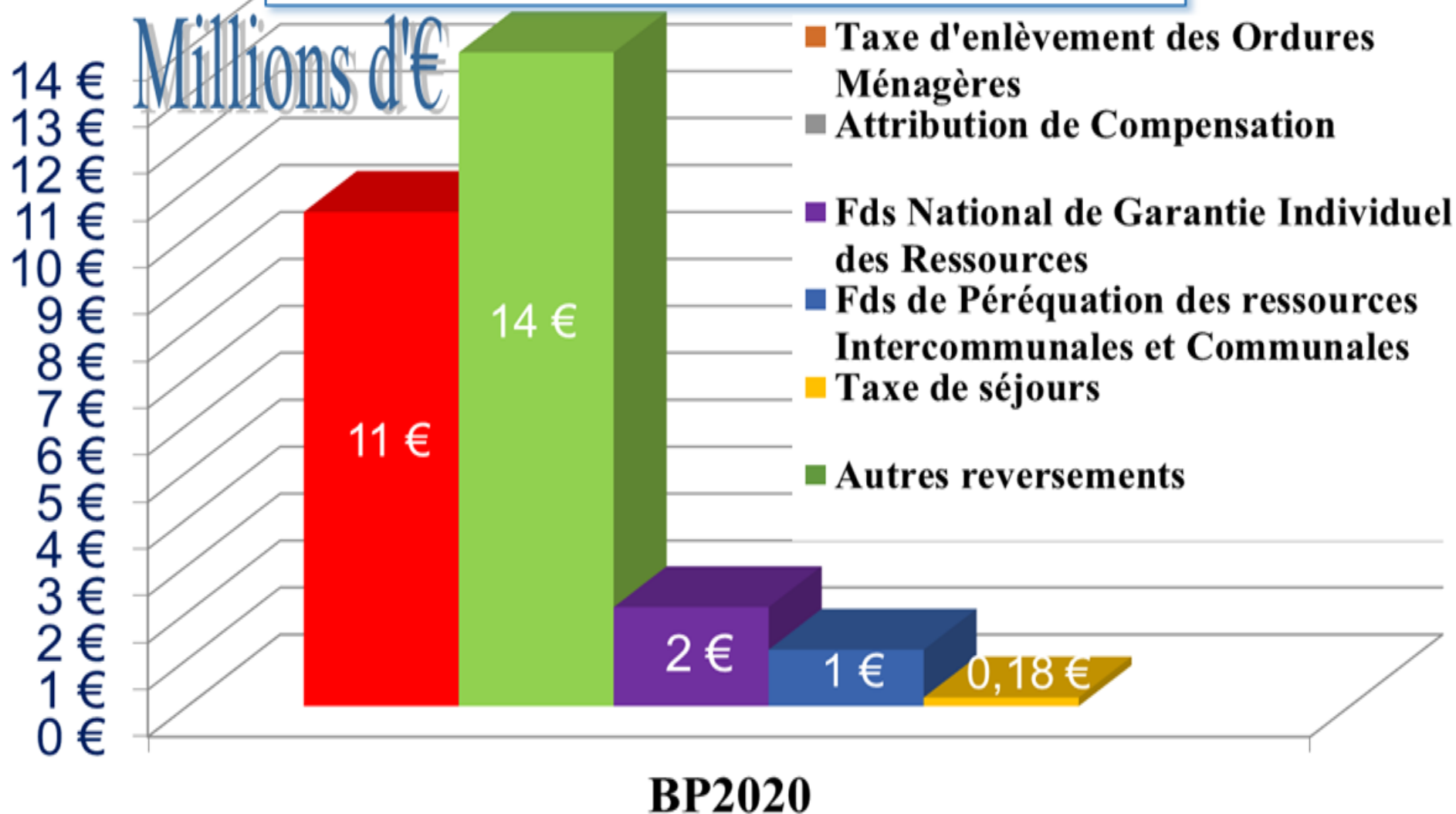


CHARGES DE PERSONNEL REPARTIES

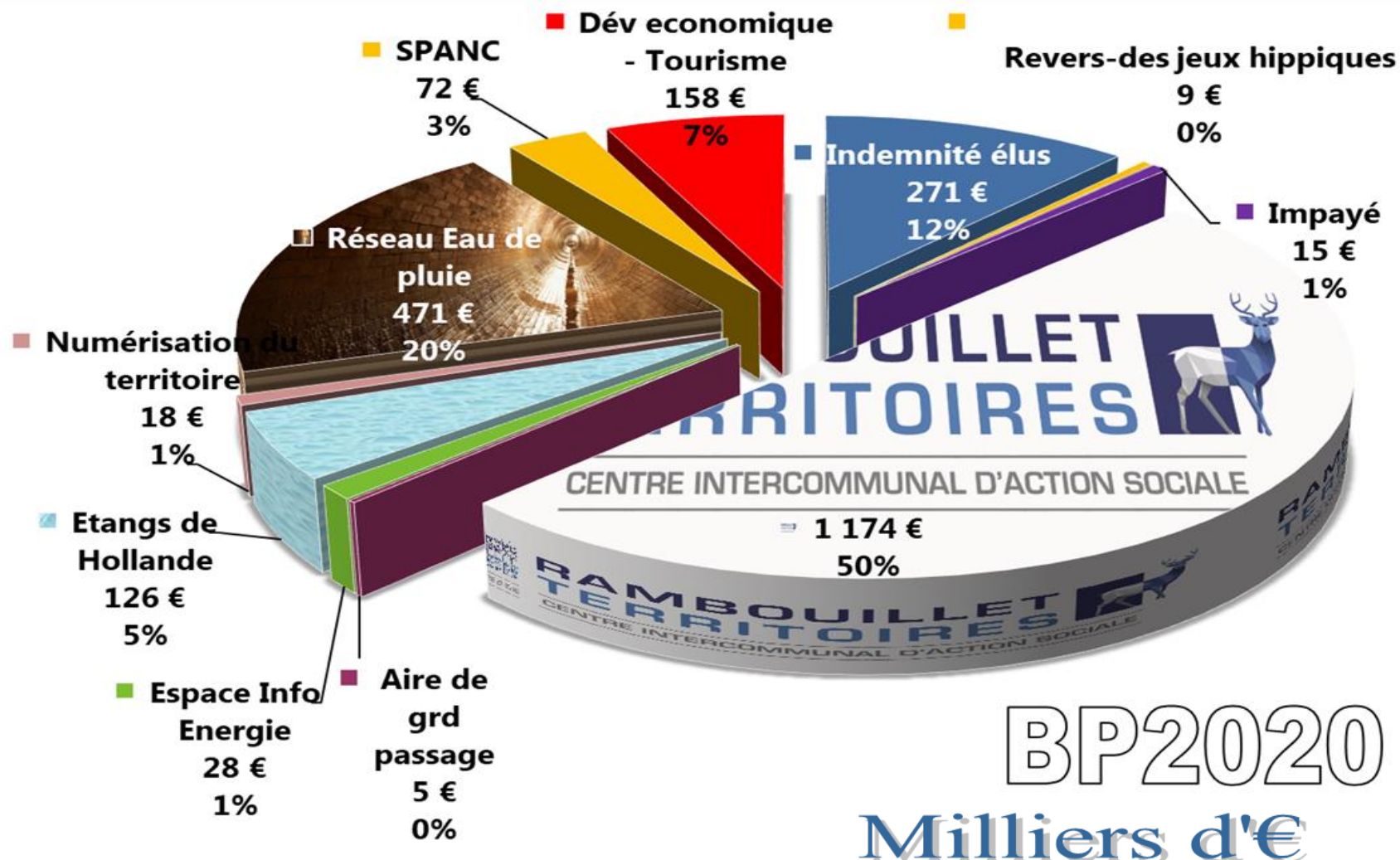


REVERSEMENT FISCAUX

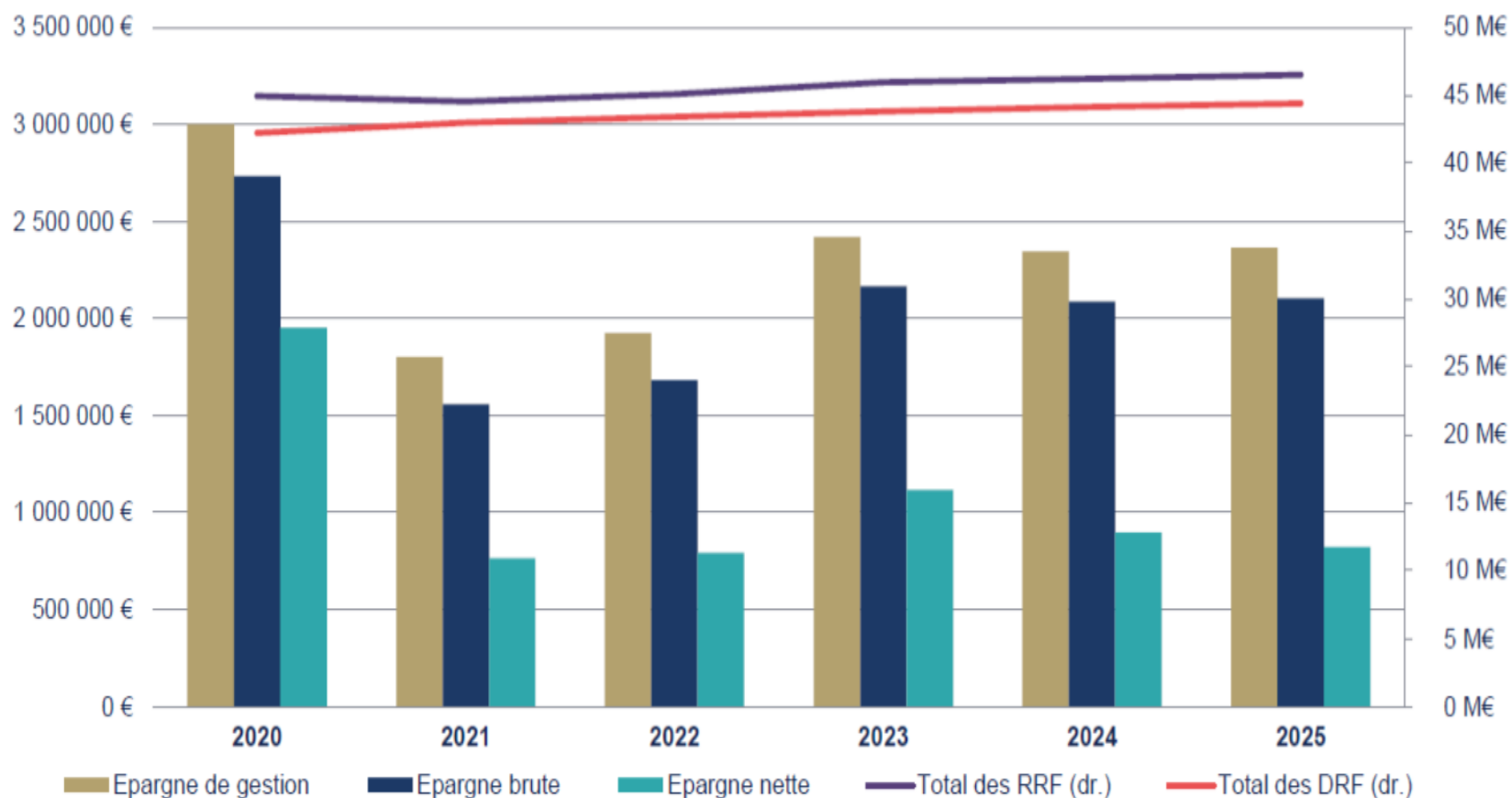
REVERSEMENTS FISCAUX BP 2020



AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Evolution de l'épargne de gestion



L'épargne de gestion évolue chaque année de l'écart entre la dynamique des dépenses et des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute évolue de façon similaire à l'épargne de gestion du fait de la stabilité des charges financières.

L'épargne nette évolue moins favorablement que l'épargne brute du fait de la progression des remboursements de capital.



SECTION D'INVESTISSEMENT



PROGRAMMES MAJEURS

- **4 Etudes structurantes pour l'avenir du territoire**
 - Prospective territoriale
 - Plan Climat air énergie territoriale (PCAET)
 - Plan de l'Habitat Intercommunal (PLHI)
 - Plan local de déplacement
- **Micro-crèches**
- **Piscine communautaire des Fontaines**
- **Voirie**
- **Nouvelles technologies**

DEPENSES INFRASTRUCTURES

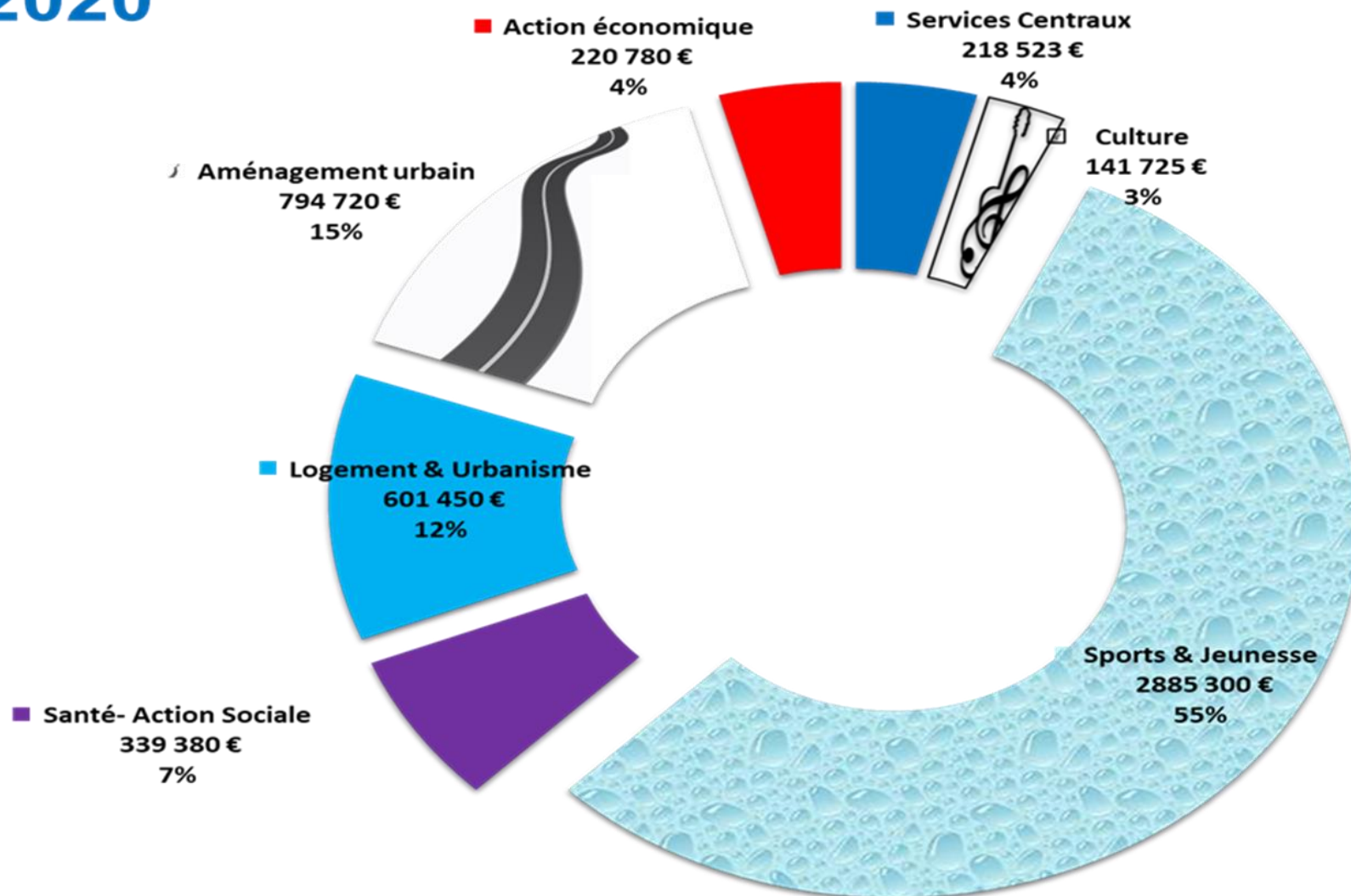
DEPENSES	REPORT DEPENSES	Budget 2019	Mandaté 2019	Report Dépenses	BP 2020
Direction des Infrastructures	3 405 317 €	6 616 056 €	4 296 344 €	4 493 810 €	4 091 420 €
Bâtiments divers	2 187 295 €	5 377 256 €	3 185 702 €	3 381 154 €	2 116 420 €
Siège Communautaire Opération 13020	6 720 €	406 000 €		6 720 €	
Conservatoire Rambouillet (311)	5 946 €	29 578 €	7 225 €	3 168 €	53 500 €
Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)	7 529 €	99 748 €	17 302 €	71 163 €	75 920 €
Gymnase et Centre Omnisports (COIE) (411)		11 022 €	1 022 €	9 216 €	
Piscine Réhabilitation Opération 11413	2 119 963 €	4 629 798 €	3 119 073 €	3 277 348 €	1 669 000 €
Piscines (413)		5 110 €	5 117 €		130 000 €
Micro-Crèches phase I (64) Opération 11064	32 198 €		18 402 €	13 540 €	
Micro-Crèches renouvellement		5 000 €	255 €		5 000 €
Micro-Crèches phase II (64) Opération 16064	14 940 €	177 000 €	17 305 €		168 000 €
Micro-Crèches phase III (64) Opération 19064		14 000 €			15 000 €
Aire de Jeux (414)		191 200 €		111 180 €	195 000 €
Voirie	1 218 022 €	1 047 600 €	1 110 642 €	1 001 476 €	1 780 000 €
Transcom réparation lourde Opération 82200	859 621 €	540 000 €	872 658 €	526 759 €	650 000 €
Transcom réparation légère et avance (822)	159 466 €	305 000 €	24 600 €	227 096 €	215 000 €
Requalification des ZAC Opération 13090	175 412 €		71 915 €	103 496 €	
Atelier de découpe opération 14092	4 276 €			4 276 €	
RN10 Opération 18010		125 000 €		125 000 €	
Aire des Gens du voyage (71)	19 248 €	41 600 €	25 179 €	13 433 €	430 000 €
Divers voirie		36 000 €	116 290 €	1 417 €	485 000 €

DEPENSES AUTRES DIRECTIONS

DEPENSES	REPORT DEPENSES	Budget 2019	Mandaté 2019	Report Dépenses	BP 2020
<u>Autres Directions</u>	1 032 945 €	928 773 €	768 243 €	699 817 €	1 110 458 €
Administration générale (020)	2 520 €	40 834 €	10 559 €	14 340 €	80 223 €
COVID 19 aide aux entreprises via Région IDF					150 000 €
Prospective territoriale (021)	95 940 €		53 565 €	42 375 €	
Développement économique (90)		88 180 €			100 000 €
Développement Durable (DURA)	57 522 €	160 000 €	71 204 €	134 427 €	100 000 €
Cyberesp@ce (524)					600 €
Informatique, téléphonie (INFO)	199 211 €	160 586 €	176 392 €	169 085 €	218 190 €
Fibre dans les bat public de l'ex CCE (816)	282 500 €		67 500 €	175 801 €	20 000 €
Marchés publics (annonces) (MARC)		7 920 €	1 560 €		3 900 €
Communication (COMM)	19 312 €	14 800 €	29 357 €	3 740 €	13 000 €
Manifestations culturelles (30)		2 300 €	2 249 €		
Conservatoire Rambouillet (311)		29 608,00 €	29 366,98 €		5 100 €
Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)		26 005 €	25 194 €	795 €	3 225 €
Mobilité (MOBI)	129 945 €	20 436 €	89 496 €	46 824 €	22 220 €
Bornes électriques <i>Opération 15815</i>	83 316 €	5 780 €	56 974 €	12 300 €	
Prospective (Tornado)		1 944 €		392 €	7 500 €
Gymnase et Centre Omnisports (COIE) (411)	4 369 €	2 000 €	4 369 €		
Piscines (413)	7 984 €	47 400 €	32 703 €	11 486 €	118 600 €
Piscine équipement réhabilitation <i>Opération 11413</i>	79 316 €	320 980 €	107 674 €	27 324 €	267 900 €
Droit des sols (70)	71 010 €		10 080 €	60 930 €	

DEPENSES D'EQUIPEMENTS 2020

BP 2020

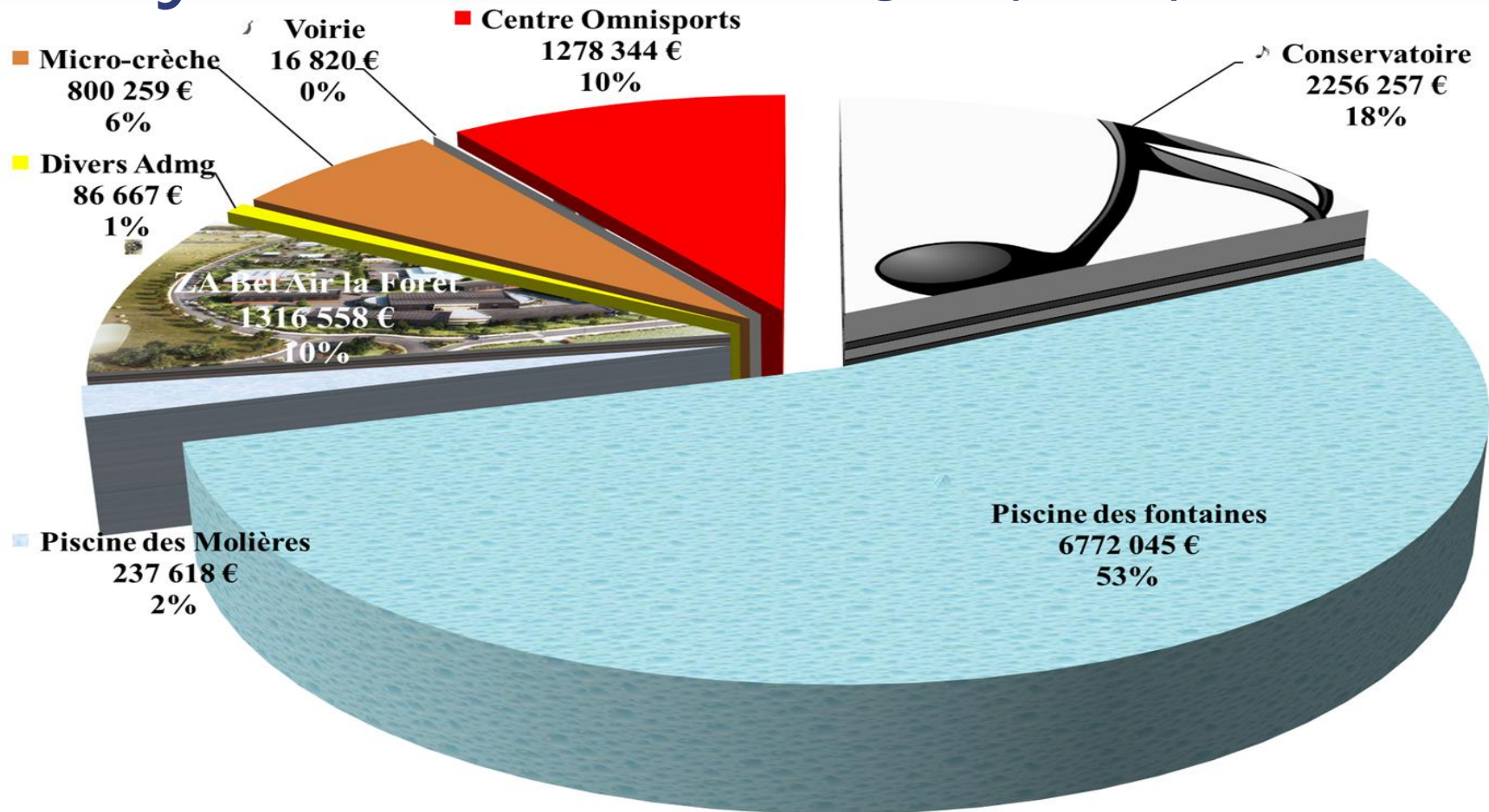


DEPENSES D'EQUIPEMENT 2020 (hors reports et acomptes) : 5,2 m€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **FCTVA** (1 406 K€)
- **Subventions**
 - 14 k€ d'aide à l'installation de la fibre dans les bâtiments publics
 - 307 k€ dans le cadre de la piscine des Fontaines via le Département des Yvelines et l'Etat

REPARTITION DE LA DETTE AU 1^{er} janvier 2020 (Budgets principal & ZA BALF)



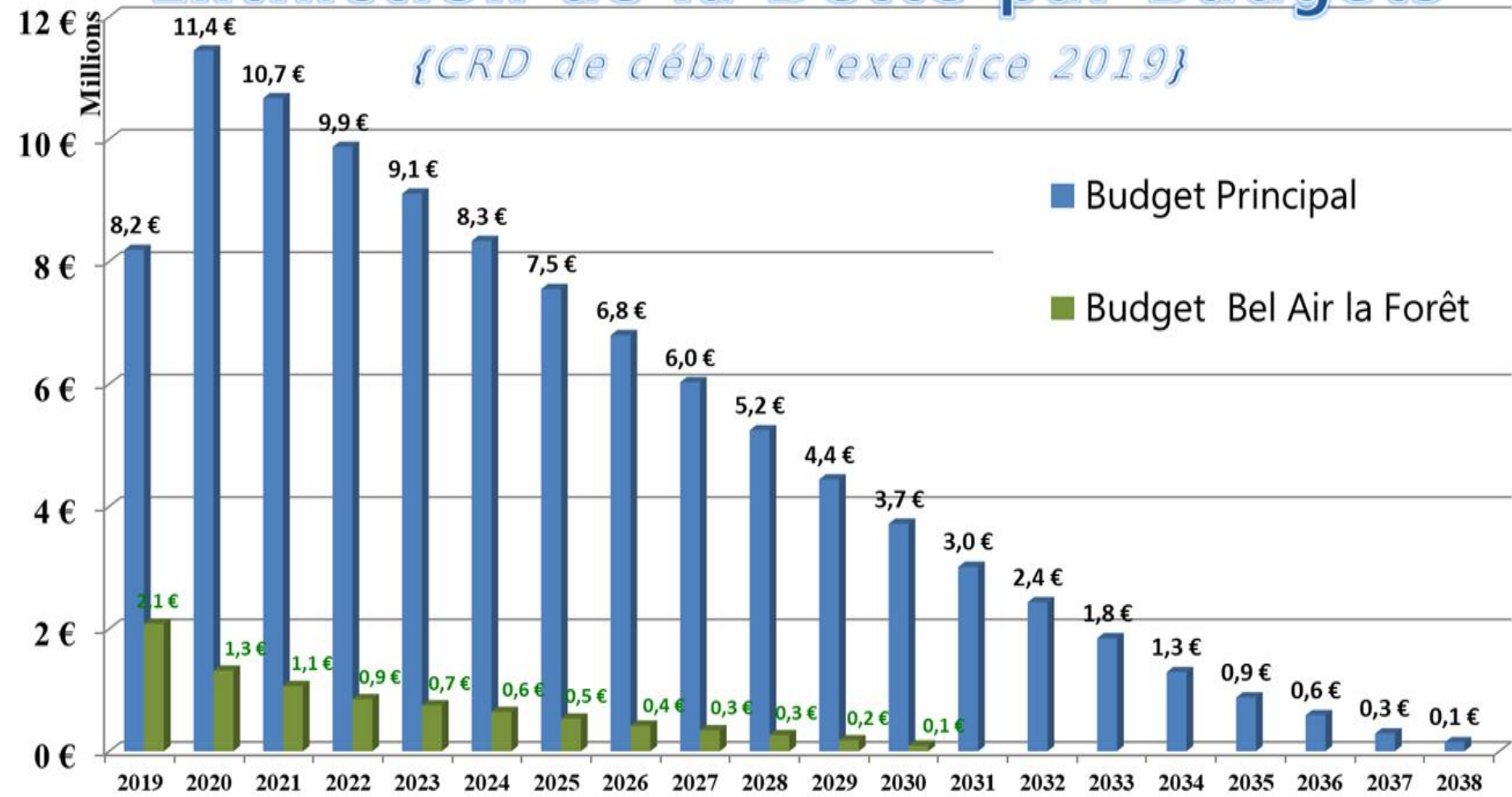
Dette dûe au 1er janvier 2020 : 12 765 k€



Extinction de la dette par budget

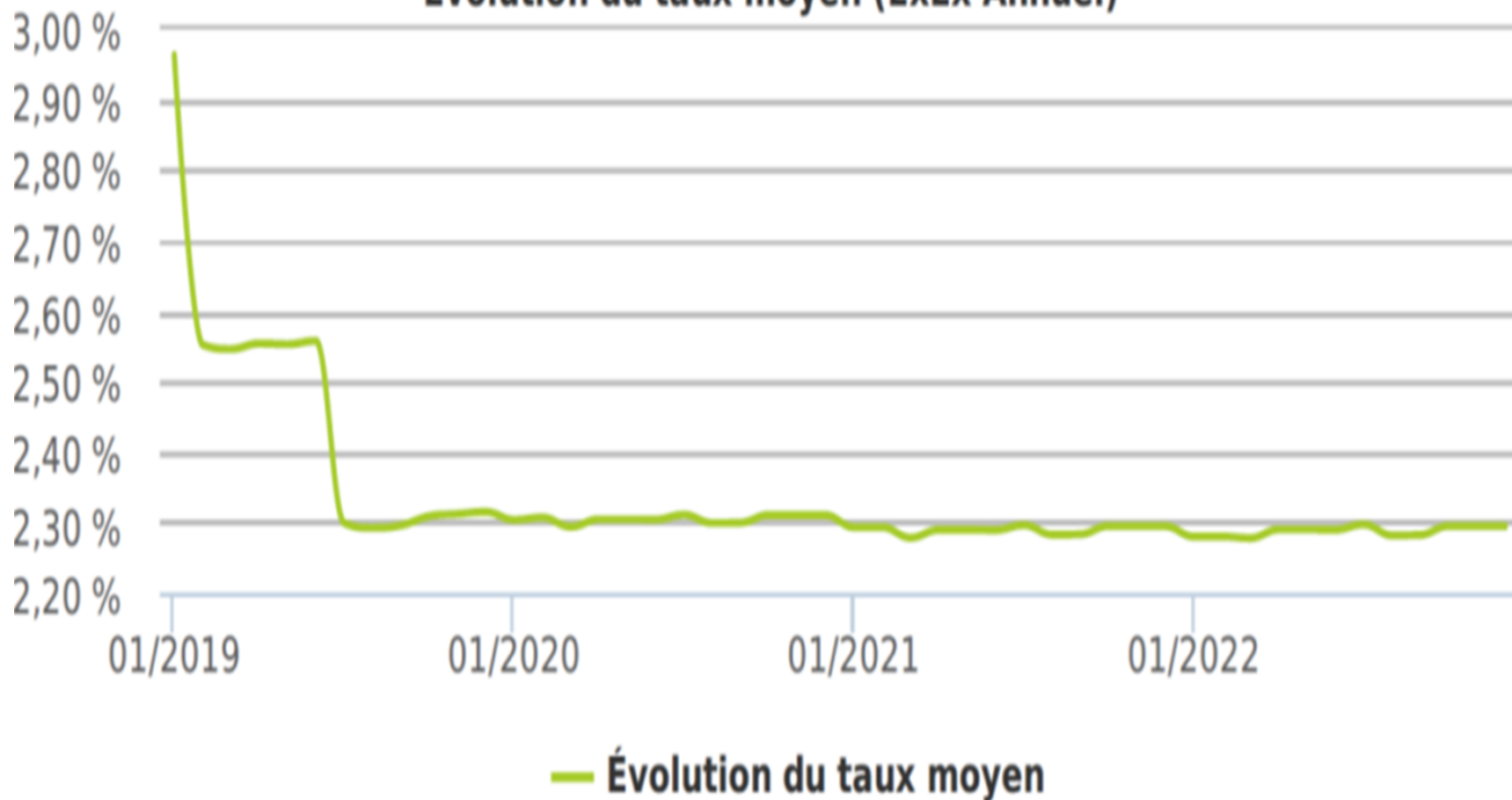
Extinction de la Dette par Budgets

{CRD de début d'exercice 2019}



EVOLUTION DU TAUX MOYEN

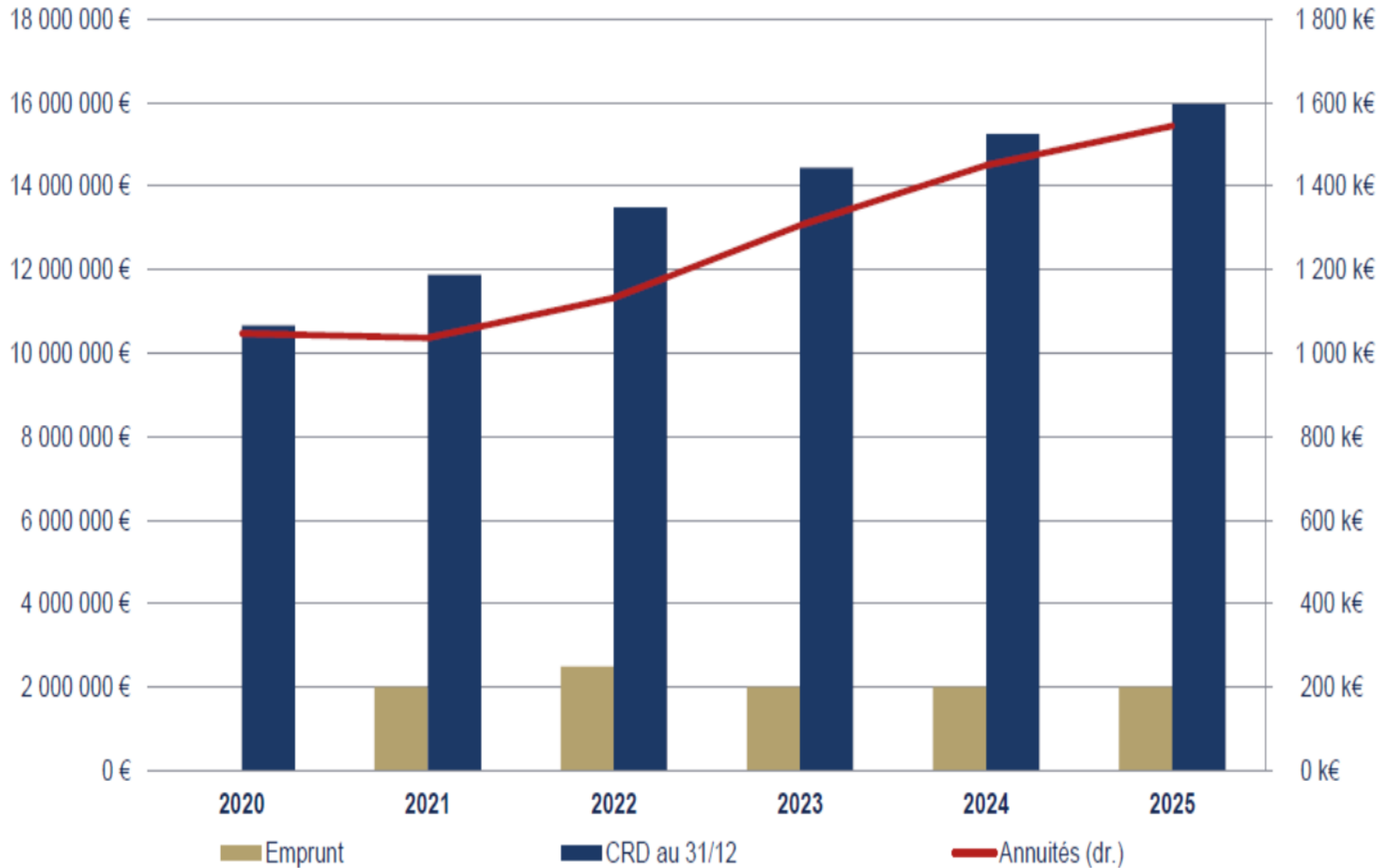
Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



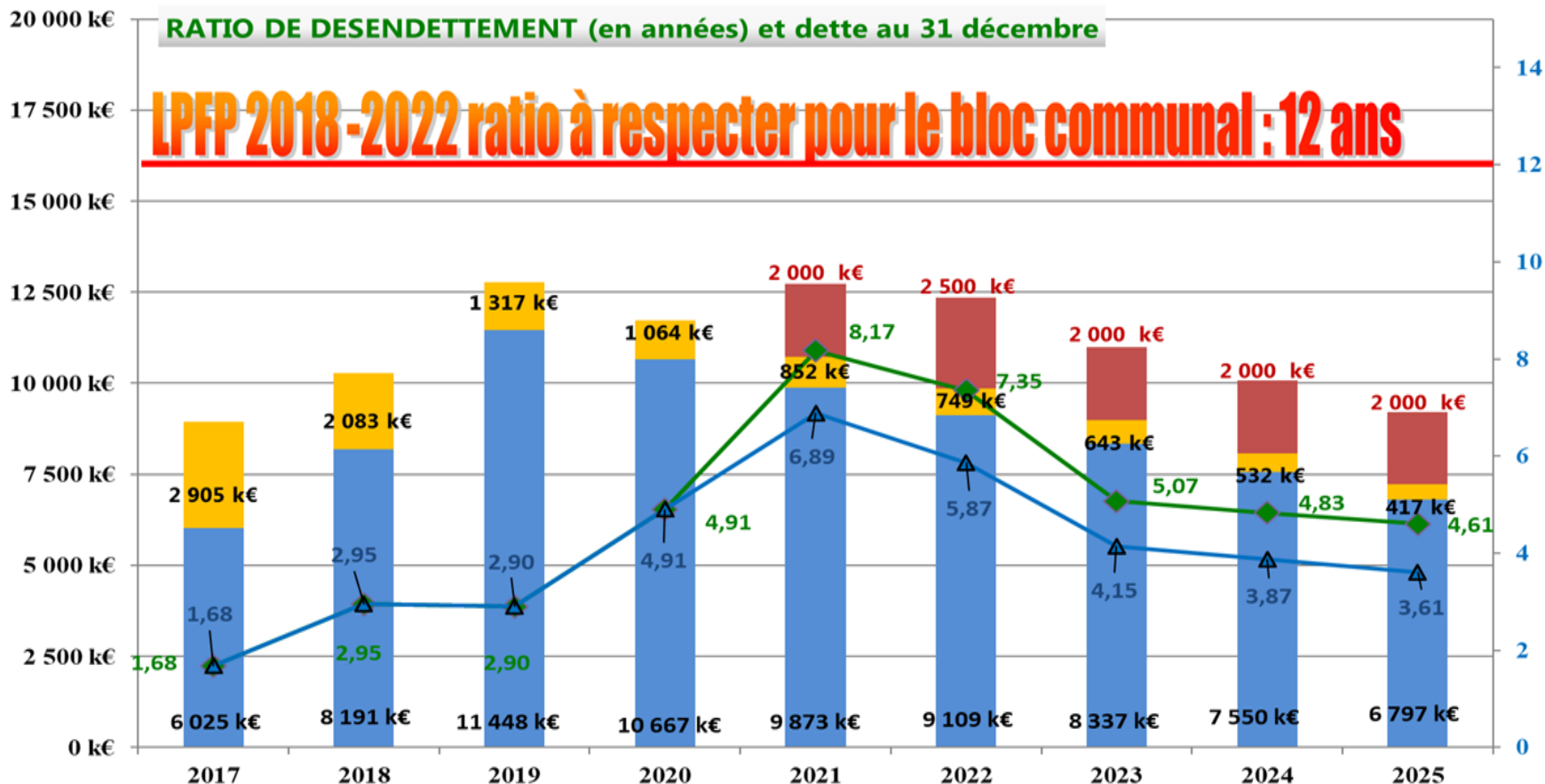
© Finance Active



En cours dette présente à venir



Ratio de désendettement tous budgets



Capital Restant Dû (au 31/12) budget principal

Capital Restant Dû (au 31/12) budget ZA BALF

Dette à souscrire selon besoin et PPI

Ratio de désendettement
dont dette à souscrire (ZA + Budget Principal)

Ratio de désendettement dette globale
(ZA + Budget Principal)



Le plan pluriannuel comporte les principaux investissements suivants

Libellé	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
14092 - Atelier de découpe	4 276	4 276					
Conservatoires CONS	437 871	212 871	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
11064 - Micro Crèches phase 1	43 540	18 540	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Mobilité Prospectives	126 936	76 936	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
15815 - Bornes électriques + véhicules électriques	12 300	12 300					
11413 - Piscine des Fontaines	5 291 572	4 295 224	976 348	20 000			
13090 - Revitalisation des ZAC	103 496	103 496					
Schéma directeur informatique	1 083 076	583 076	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
13020 - Siège communautaire	6 720	6 720					
16064 - Micro-crèches phase 2	1 206 000	168 000	1 038 000				
18064 - Micro-crèches phase 3	1 755 000	15 000	150 000	1 130 000	460 000		
82200 ET autres - Travaux sur transcom	5 343 855	1 593 855	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
Aire des gens du voyage AGDV	523 433	300 000	143 433	30 000	20 000	15 000	15 000
Aires de jeux AMJX	681 180	306 180	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Autres investissements	1 800 000	150 000	250 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Élargissement RN 10	125 000	125 000					
Communication COMM	37 740	16 740	10 500	10 500			
Développement Durable DURA	434 427	234 427	100 000	100 000			
Piscines entretien courant NATA	360 086	260 086	50 000	50 000			
Total dépenses programme	19 376 508	8 482 727	3 703 281	2 675 500	1 815 000	1 350 000	1 350 000
Total recettes programme	7 532 395	3 845 136	1 499 174	930 617	644 369	408 050	205 050
Coût annuel	11 844 113	4 637 591	2 204 107	1 744 883	1 170 631	941 950	1 144 950

Ratios de gestion

Budget Principal	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement de début d'exercice	6 429 K€	1 922 K€	2 000 k€	2 000 k€	2 000 k€	2 000 k€
Résultat de l'exercice	-4 506 k€	77 656				
Fonds de roulement de fin d'exercice	1 922 k€	2 000 k€	2 000 k€	2 000 k€	2 000 k€	2 000 k€

La CART utilise 4,5 M€ d'excédents en 2020 afin de financer le solde de sa section d'investissement, puis stabilise le fonds de roulement aux alentours de 2 000 000 € afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.

BUDGETS ANNEXES

ZAC
BEL AIR LA FORET

SPANC

BUDGETS AUTONOMES

Office Communautaire de
Tourisme

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

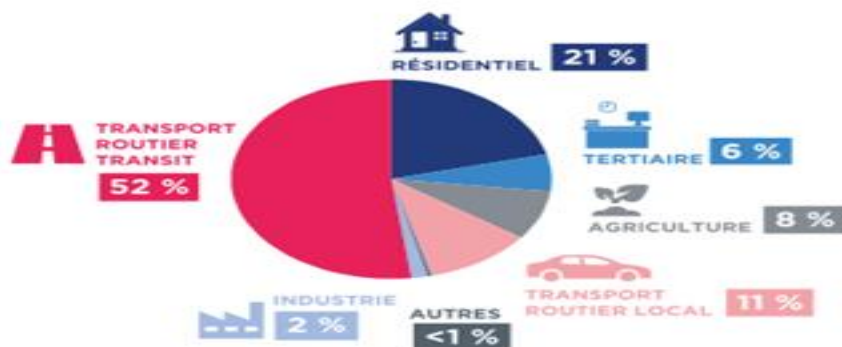
DEVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport a pour objectif d'analyser les impacts des actions, des politiques et des programmes menés à l'échelle du territoire, sur l'ensemble des 5 finalités du développement durable qui sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La protection des milieux et des ressources et la préservation de la biodiversité
- La prise en compte du bien-être et de la qualité de vie des populations
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ANNUELLES: 440 000 tCO₂e



ET 1 TONNE DE CO₂e, C'EST QUOI ?

20 m²

La consommation annuelle d'un studio chauffé au gaz

5 000 km

La distance parcourue par une petite voiture citadine à essence



400

ramettes de papier A4 fabriquées, soit une tonne de papier



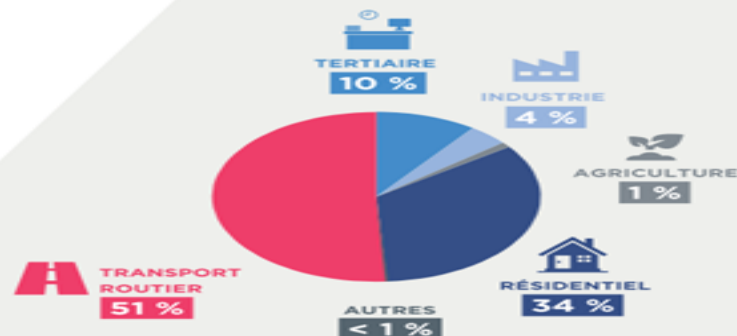
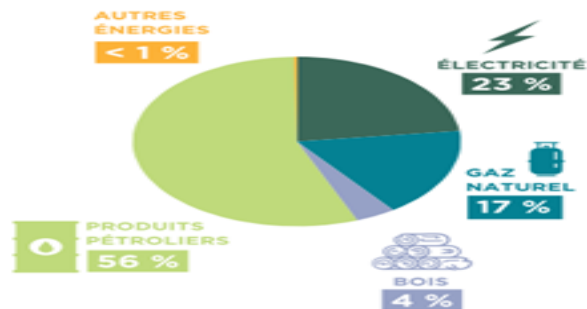
Après le transit routier, première source d'émissions de gaz à effet de serre, on trouve dans l'ordre décroissant : le résidentiel, le transport et les déplacements locaux, l'agriculture et le tertiaire.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ANNUELLE : 2 010 GWh

1 GWh = 1 000 MWh = 1 MILLION DE KWh



Les énergies fossiles (fioul, gaz, autres énergies) couvrent presque les ¾ des besoins.



Les transports routiers consomment plus d'énergie que les autres secteurs réunis mais plus de 80 % résultent du transit.

La protection des milieux et des ressources et la préservation de la biodiversité

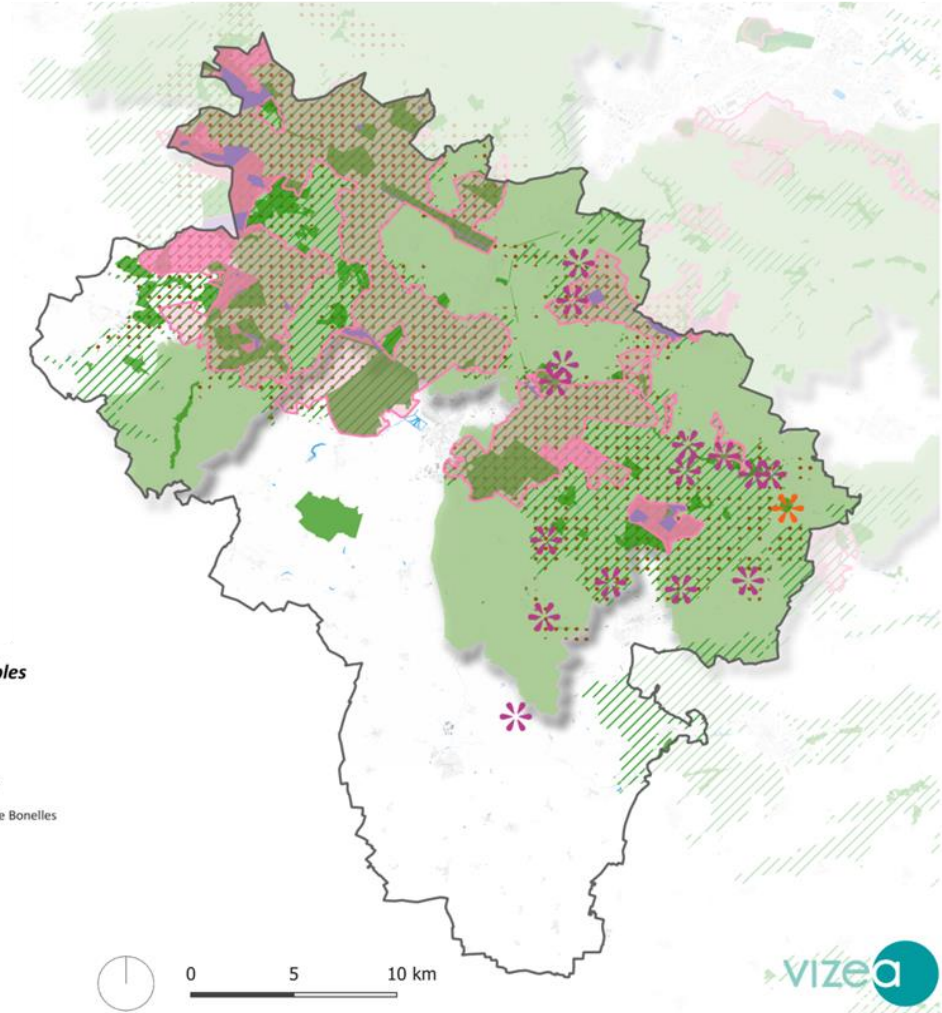
- **Biodiversité**

- *Richesse écologique exceptionnelle*
- *Des milieux remarquables protégés par des périmètres de protection*
 - *Protections règlementaires*
 - *Inventaires patrimoniaux*
 - *Protections contractuelles*

Les milieux naturels remarquables de Rambouillet Territoires

Périmètres de protection

- ✿ Espace Naturel Sensible du Département
- ✿ Réserve Naturelle Régionale des Étangs de Bonelles
- Réserves Biologiques Dirigées
- Zone Nature 2000 directive "habitats"
- Zone Natura 2000 directive "oiseaux"
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de la Chevreuse
- Forêt de protection



La cohésion sociale et la solidarité entre
les territoires et les générations

Dynamiques de développement suivant
des modes de production et de
consommation responsables

EGALITE HOMME – FEMME : REPARTITION PAR SITE

Service	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Siège :				
Communication	4	100	0	0
Développement durable	0	0	1	100
Développement économique	2	100	0	0
Direction générale	4	50	4	50
Urbanisme et programmation de l'habitat	3	75	1	25
Finances	3	60	2	40
Informatique	1	25	3	75
Infrastructures	3	37.5	5	62.5
Commande publique	2	100	0	0
Mobilité/transport	2	100	0	0
Recouvrement	0	0	1	100
Ressources Humaines	5	100	0	0
SIG	1	100	0	0
Total siège	30	63.83	17	36.17
GEMAPI :				
GEMAPI	4	80	1	20
Total GEMAPI	4	80	1	20
Conservatoire :				
Direction	0	0	1	100
Rambouillet	28	65.12	15	34.88
SAEY	10	50	10	50
Total conservatoire	38	59.38	26	40.62
Etablissements nautiques :				
Direction	0	0	1	100
Fontaines	9	56.25	7	43.75
Molières	4	33.33	8	66.67
Etangs de Hollande	0	0	1	100
Intervention dans les écoles	1	100	0	0
COIE	0	0	0	0
Total établissements nautiques	14	45.16	17	54.84
TOTAL GENERAL	86	58.50	61	41.50

EGALITE HOMME – FEMME : REPARTITION

La répartition par catégorie hiérarchique (en nombre d'agents)

Catégories d'emploi	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie A	23	60.53	15	39.47	38	100
Catégorie B	42	58.33	30	41.67	72	100
Catégorie C	21	56.76	16	43.24	37	100

La répartition par filière (en nombre d'agents)

Filière	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrative	37	82.22	8	17.78	45	100
Technique	9	32.14	19	67.86	28	100
Sportive	7	38.89	11	61.11	18	100
Culturelle	32	58.18	23	41.82	55	100
Animation	1	100	0	0	1	100

La répartition par statut (en nombre d'agents)

Statut	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaire	56	65.12	30	34.88	86	100
Non titulaire	26	48.15	28	51.85	54	100
Activité accessoire	4	57.14	3	42.86	7	100

EGALITE HOMME – FEMME : REPARTITION PAR POSTE

La répartition sur les postes d'encadrement (en nombre d'agents)

	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Emplois fonctionnels	1	50	1	50
Encadrement supérieur (direction)	9	52.95	8	47.05
Encadrement intermédiaire (responsables de service, adjoints d'un cadre, responsables d'équipe)	3	33.33	6	66.67

Recrutements au cours de l'année 2019 (en nombre d'agents)

Au cours de l'année 2019, 30 recrutements externes sont intervenus afin de pourvoir des créations de poste ou de remplacer des départs : 1 recrutement d'un lauréat de concours par stagiairisation, 4 nominations par voie de mutation (dont 4 femmes) et 25 recrutements d'agents contractuels dont 14 femmes (besoins saisonniers principalement).

La répartition par temps de travail (en nombre d'agents)

Temps de travail	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	60	56.60	46	43.40	106	100
Temps partiel	4	100	0	0	4	100
Temps non complet	22	59.46	15	40.54	37	100

L'effectif global permanent au 31 décembre 2019 s'élève à 111.17 en équivalent temps plein.

EGALITE HOMME – FEMME : ABSENTEISME

La répartition par absentéisme (en nombre d'agents et en nombre de jours)

Type d'absence	Nombre d'agents absents par sexe			Nombre de jours d'absence par sexe		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Accident du travail	5	1	6	444	17	461
Congé de maladie ordinaire	32	16	48	725	246	971
Congé de longue maladie	1	1	2	31	130	161
Congé de longue durée	/	/	/	/	/	/
Maternité/paternité	3	/	3	201	0	201
Enfants malades	14	12	26	38	33	71
Autres autorisations d'absences (mariage, décès, déménagement, concours...)	16	12	28	56	45	101

EGALITE HOMME – FEMME : REMUNERATION

Relevant de la fonction publique territoriale, la rémunération des agents communautaires comprend :

- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret ;
- le régime indemnitaire, complément du traitement, défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux.

Sur ces bases, la rémunération des fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi et justifiant d'une même ancienneté.

A ce jour il n'existe pas d'actions ciblées en matière d'égalité femmes/hommes dans les politiques RH de l'établissement. L'ensemble des actions RH est mené afin de veiller à ne pas créer de situations discriminatoires, qui ne se limitent d'ailleurs pas aux seuls champs de l'égalité femmes/hommes.

A noter que les services du siège communautaire, fortement représentés par la gente féminine, disposent d'horaires variables de travail permettant une latitude dans l'organisation du travail et favorisant l'adéquation du temps de travail professionnel avec les nécessités de la vie familiale. L'instauration du télétravail au profit de 14 agents, dont 10 femmes (2 en télétravail régulier et 8 en occasionnel) présente également des bénéfices en termes de qualité de vie au travail grâce à un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle.

La communauté d'agglomération Rambouillet Territoires veille quotidiennement à garantir une égalité dans les rémunérations, dans l'accès à l'emploi et à la formation et dans le déroulement de carrière de ses agents.